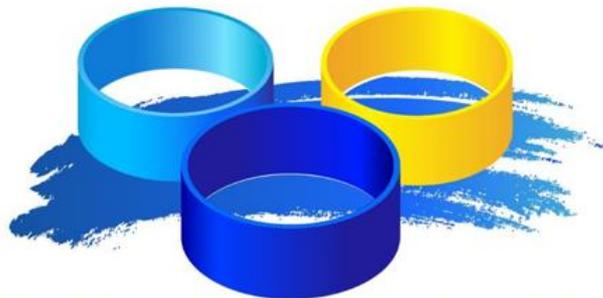


PROGRAMME DE COOPÉRATION TERRITORIALE

INTERREG VI-D

MADÈRE-AÇORES-CANARIES (MAC)

CCI N° 2021TC16FFOR001



**MAC 2021-2027**

**Coopération territoriale**

**Interreg**



Cofinancé par  
l'Union européenne

**MAC**



*INDEX*

<b>1. STRATÉGIE CONJOINTE DU PROGRAMME. PRINCIPAUX DÉFIS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSES STRATÉGIQUES .....</b>	<b>4</b>
1.1. ZONE DU PROGRAMME .....	4
1.2. Résumé des principaux défis conjoints, en prenant en compte les disparités et inégalités économiques, sociales et territoriales, les besoins d'investissement conjoints et la complémentarité et les synergies avec d'autres programmes et instruments de financement, et les principaux enseignements tirés d'expériences antérieures, ainsi que les stratégies macro-régionales et les stratégies de bassins maritimes dans les cas où une ou plusieurs stratégies comprendraient, en totalité ou en partie, la zone du programme.....	5
1.2.1. <i>Les défis de la zone de coopération pour la période 2021-2027.....</i>	<i>6</i>
1.2.2. <i>Complémentarité et synergies avec d'autres programmes et instruments de financement. ....</i>	<i>13</i>
1.2.3. <i>Leçons de l'expérience .....</i>	<i>18</i>
1.2.4. <i>Sélection de la stratégie.....</i>	<i>20</i>
1.2.5 <i>Principes horizontaux.....</i>	<i>24</i>
1.2.6. <i>Échange de données informatisé (e-Cohesion).....</i>	<i>25</i>
1.2.7. <i>Contribution des interventions aux stratégies macro-régionales et des bassins maritimes (Stratégie Atlantique).....</i>	<i>26</i>
1.3. Justification des objectifs politiques sélectionnés et des objectifs spécifiques Interreg, des priorités correspondantes, des objectifs spécifiques et des modalités d'aide, en abordant, la cas échéant, les liens qui manquent dans l'infrastructure transfrontalière. ....	27
<b>2. PRIORITÉS .....</b>	<b>32</b>
2.1 PRIORITÉ 1 : MAC INTELLIGENT – AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES PAR UNE TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE INNOVANTE ET INTELLIGENTE .....	32
2.1.1 <i>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1. Mise en place et amélioration des capacités de recherche et d'innovation et mise en œuvre de technologies avancées. ..</i>	<i>32</i>
2.1.2. <i>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, notamment par des investissements générateurs de revenus. ....</i>	<i>37</i>
2.2. PRIORITÉ 2: MAC VERT. TRANSITION ÉCOLOGIQUE, SOUTIEN À LA MISE EN PLACE D'UNE ÉCONOMIE VERTE ET BLEUE, LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES. ....	41
2.2.1. <i>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.1 Promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre. ....</i>	<i>41</i>
2.2.2. <i>OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.2. Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, en particulier les critères de développement durable qui y sont détaillés. ....</i>	<i>44</i>



2.2.3. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.4. Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.....	47
2.2.4. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.6. Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources .....	51
2.2.5. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.7. Encouragement de la protection et de la conservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures écologiques (ci-après dénommées « infrastructures vertes »), y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution .....	55
2.3. Priorité 3. MAC GOUVERNANCE : AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA COOPÉRATION.....	59
2.3.1. OBJECTIF SPÉCIFIQUE INTERREG 1 (OSI.6.1). Amélioration de la capacité institutionnelle, encouragement des actions entre les individus, soutien destiné à une meilleure gouvernance de la coopération. ....	59
2.4. PRIORITÉ 4: MAC MOBILITÉ. AMÉLIORATION DE LA GESTION DE LA MIGRATION À L'ORIGINE ET À LA DESTINATION .....	62
2.4.1. OBJECTIF SPÉCIFIQUE INTERREG 2 (OSI.7.2). Gestion de la mobilité et de la migration .....	62
<b>3. PLAN FINANCIER .....</b>	<b>65</b>
3.1. Crédits financiers par an. TABLEAU 7.....	65
3.2. Total des crédits financiers par fonds et cofinancement national. TABLEAU 8. ....	65
<b>4. MESURES PRISES POUR IMPLIQUER LES PARTENAIRES DU PROGRAMME DANS LA PRÉPARATION DU PROGRAMME INTERREG, ET LE RÔLE DE CES PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION .....</b>	<b>67</b>
<b>5. APPROCHE DES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET DE VISIBILITÉ DU PROGRAMME INTERREG MAC (OBJECTIFS, PUBLICS CIBLES, CANAUX DE COMMUNICATION - Y COMPRIS LA PRÉSENCE SUR LES MÉDIAS SOCIAUX - LE CAS ÉCHÉANT, BUDGET PROGRAMMÉ ET INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION PERTINENTS .....</b>	<b>72</b>
<b>6. INDICATION DU SOUTIEN AUX PROJETS A PETITE ECHELLE. (pas applicable) .....</b>	<b>74</b>
<b>7. MODALITÉS D'APPLICATION. ....</b>	<b>75</b>
7.1. Autorités du Programme. TABLEAU 9.....	75
7.2. Procédures de mise en place du secrétariat conjoint.....	76
7.3. Partage des responsabilités entre les États membres participants et, le cas échéant, les pays tiers ou les pays partenaires et les PTOM, en cas de corrections financières imposées par l'autorités de gestion ou la Commission. ....	76
<b>8. UTILISATION DE COÛTS UNITAIRES, DE MONTANTS FORFAITAIRES, DE FINANCEMENTS A TAUX FIXE ET DU FINANCEMENT NON LIÉ AUX COÛTS. Articles 94 et 95 du Règlement (UE) 2021/1060 .....</b>	<b>78</b>
<b>ANNEXE 3. LISTE DES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE ET LEUR CALENDRIER D'EXÉCUTION .....</b>	<b>79</b>



**MAC 2021-2027**  
Coopération territoriale

**Interreg**  
**MAC**



Cofinancé par  
l'Union européenne



CCI	2021TC16FFOR001
Titre	(Interreg VI-D) Madeira-Azores-Canarias (MAC)-Afrique de l'Ouest
Version	DÉFINITIVE
Premier année	2021
Dernier année	2027
Éligible de	01/01/2021
Éligible à	31/12/2029
Numéro de décision de la Commission	C (2022) 6877
Date de la décision de la Commission	21/09/2022
Numéro de la décision de modification du programme	
Date d'entrée en vigueur de la décision de modification du programme	
Régions NUTS II couvertes par le programme et pays tiers	(ES70) Comunidad Autónoma de Canarias (PT20) Región Autónoma de las Azores (PT30) Région autonome de Madère Pays Tiers :(CV) Cap-Vert, (MR) Mauritanie, (SN) Sénégal, (GH) Ghana, (CM) Côte d'Ivoire, (GM) Gambie et (STP) Sao Tomé et Principe.
Chapitre	Interreg D Coopération avec les régions ultrapériphériques entre elles et avec les PTOM ou les pays tiers ou les partenaires voisins, ou avec les organisations d'intégration et de coopération régionales, ou avec plusieurs d'entre elles

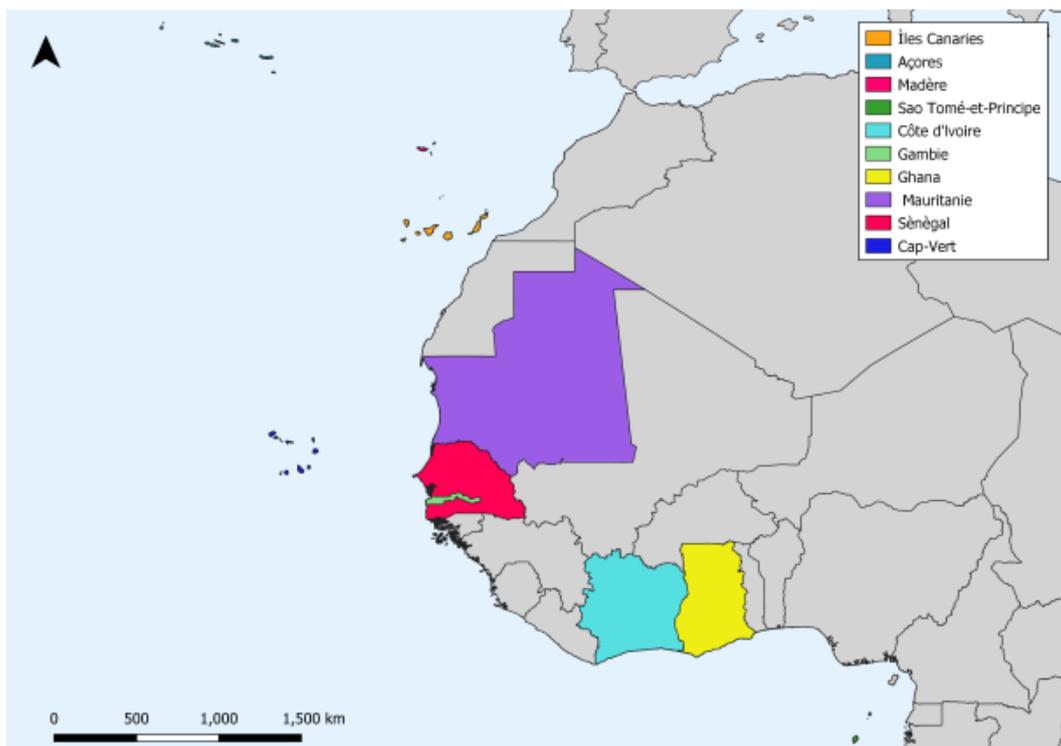


## 1. STRATÉGIE CONJOINTE DU PROGRAMME. PRINCIPAUX DÉFIS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSES STRATÉGIQUES

### 1.1. ZONE DU PROGRAMME.

Le Programme de Coopération Territoriale Européenne Interreg MAC 2021-2027 fait partie du chapitre 4 (Interreg D) conformément à ce qui est établi dans l'article 3.4 du *Règlement (UE) 2021/1059*, centré sur la coopération des régions ultrapériphériques entre elles et avec les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) ou pays tiers, associés voisins ou organisations régionales d'intégration et coopération, ou avec plusieurs d'entre eux, pour faciliter leur intégration régionale et le développement harmonieux de leur proximité.

Par conséquent, la zone de coopération est donc constituée de trois régions ultrapériphériques européennes - **Açores, Madère et les Canaries** - qui appartiennent à deux états membres, le Portugal et l'Espagne, et par sept pays tiers - **Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Mauritanie, Sénégal et Sao Tomé-et-Principe** - parmi lesquels cinq font partie de la Communauté Économique des États d'Afrique Occidentale (CEDEAO).



L'intensification de la coopération des régions ultrapériphériques (RUP) avec les pays voisins, est un pilier fondamental de la stratégie de l'UE pour ces régions depuis 2004. Cette stratégie vient d'être



renouvelée et renforcée pour l'adapter à la situation et aux défis actuels<sup>1</sup>. Parmi les priorités de l'action de l'UE en faveur de la relance des RUP et d'une croissance durable et inclusive, se trouve la coopération avec d'autres régions européennes, avec les pays voisins et au-delà des frontières, avec un accent particulier sur Interreg et la coopération avec l'instrument « L'Europe dans le Monde ».

Le Programme de Coopération Territoriale Interreg MAC s'est consolidé durant les dernières décennies comme le principal instrument pour favoriser l'insertion régionale des RUP dans leurs espaces géographiques de référence, en mettant en avant l'importance de la coopération régionale et les relations de bon voisinage pour impulser le développement économique durable et renforcer la stabilité politique.

Durant la période 2021-2027, le Programme MAC verra s'agrandir sa zone géographique pour approfondir cette coopération, basée sur des intérêts et des valeurs partagés, afin d'atteindre des objectifs communs en matière d'innovation et compétitivité, transition écologique, lutte contre le changement climatique, mobilité et gouvernance.

1.2. RESUME DES PRINCIPAUX DEFIS CONJOINTS, EN PRENANT EN COMPTE LES DISPARITES ET INEGALITES ECONOMIQUES, SOCIALES ET TERRITORIALES, LES BESOINS D'INVESTISSEMENT CONJOINTS ET LA COMPLEMENTARITE ET LES SYNERGIES AVEC D'AUTRES PROGRAMMES ET INSTRUMENTS DE FINANCEMENT, ET LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES D'EXPERIENCES ANTERIEURES, AINSI QUE LES STRATEGIES MACRO-REGIONALES ET LES STRATEGIES DE BASSINS MARITIMES DANS LES CAS OU UNE OU PLUSIEURS STRATEGIES COMPRENDRAIENT, EN TOTALITE OU EN PARTIE, LA ZONE DU PROGRAMME.

Les territoires qui intègrent le programme sont situés dans l'Atlantique, ce qui leur confère un positionnement stratégique dans l'interconnexion entre l'Europe, l'Afrique et Amérique, et ont une extension de 1 815 724 kilomètres carrés et 84 770 665 habitants, selon les données de Eurocast et de la Banque Mondiale pour 2020.

L'identification des défis conjoints de la zone de coopération part de l'analyse de ses principales faiblesses dans le cadre des zones d'intervention définies par les objectifs politiques de la politique de cohésion pour la période 2021-2027.

---

<sup>1</sup> COM (2022) 198 final, du 3.5.2022. "Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union" pages 25 à 29.



L'analyse de contexte réalisée, a tenu compte de l'expérience des MAC précédents, ainsi que des stratégies et programmes, ce qui a permis d'identifier les principaux défis de l'espace de coopération qui constitueront la base sur laquelle se construit la logique d'intervention du Programme.

#### **1.2.1. Les défis de la zone de coopération pour la période 2021-2027**

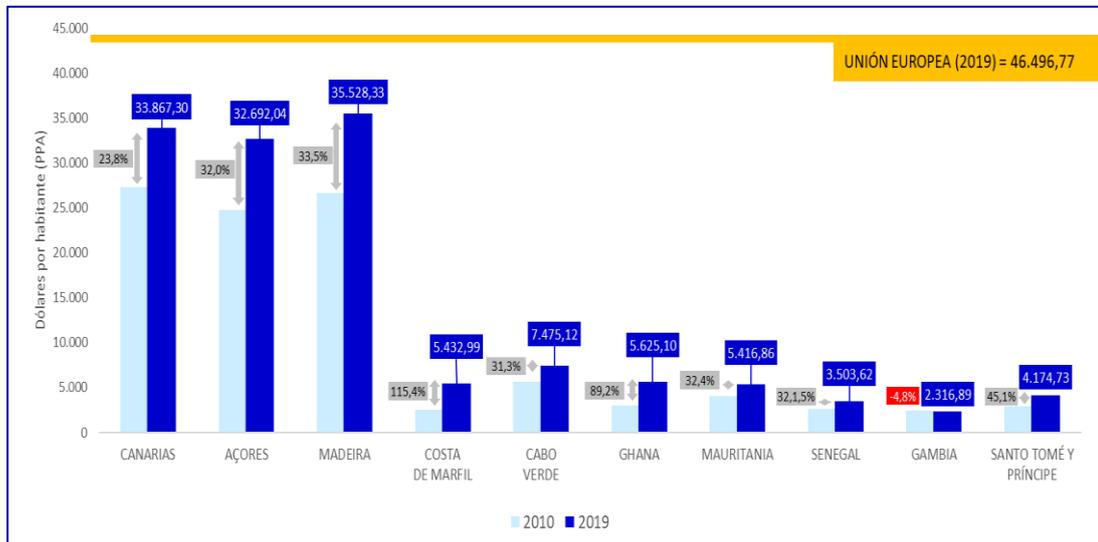
Ces défis sont 10 au total et se caractérisent par le fait qu'ils incluent des éléments plus globaux du développement régional mais aussi ceux plus concrets qui essayent de caractériser ce développement, en se penchant sur les défis de la mondialisation, la révolution technologique, la durabilité ou le défi démographique, et le dépassement de la crise économique générée par la pandémie de COVID-19.

✦ **DÉFI 1** : *Consolider un modèle de développement durable qui permettra la récupération de la crise du COVID-19 et qui s'appuiera sur trois piliers fondamentaux : le tourisme, l'économie bleue et l'économie verte.*

Poser les bases d'un modèle de développement économique et social durable est le principal objectif de la zone de coopération. L'espace se caractérise par une présence majoritaire de petites et moyennes entreprises et une concentration élevée d'un nombre réduit de secteurs économiques, ce qui augmente sa vulnérabilité face aux crises économiques et réduit sa résilience.



ÉVOLUTION DU PIB PAR HABITANT EN RELATION AVEC LA MOYENNE DE L'UE - 27



Source : *Élaboration propre*

Ce défi a comme point de départ une situation conditionnée par les conséquences générées par la crise sanitaire et économique du COVID-19, qui a supposé une réduction du PIB par habitant spécialement significative dans la zone de coopération.

✦ **DÉFI 2 : Répondre à la problématique spécifique des zones archipélagiques.**

Les archipels des Iles Canaries, Açores, Madère, Cap Vert et Sao Tomé-et-Principe constituent une zone fonctionnelle, avec une problématique multidimensionnelle commune, en particulier dans le domaine territorial mais également présente dans l'économie, le social et l'environnement. L'abordage commun suppose, dans la pratique, un défi qui permettra de profiter de la génération de synergies. Les caractéristiques des archipels les ont conditionnées tout au long de leur histoire, aussi bien en ce qui concerne le modèle que le niveau de développement, en déterminant leur spécialisation et en leur imposant des coûts supplémentaires.

✦ **DÉFI 3 : Capitaliser les résultats obtenus via le transfert et la réutilisation de la connaissance générée, afin d'assurer la durabilité des projets et maximiser leur impact.**

La trajectoire de la coopération dans la zone de la Macaronésie a permis la génération d'un important capital (compris comme la connaissance générée autour des actions préalables cofinancées) pour lequel persiste le défi de générer des synergies positives.

Les études réalisées par rapport au cadre du POMAC 2014-2020 ont mis en avant le besoin d'impulser le procédé de capitalisation pour la réutilisation, adaptation et transfert de ce capital, afin de générer des impacts nouveaux et innovants.



Dans ce cadre il y a 6 domaines identifiés dans lesquels la possibilité de la capitalisation de résultats est très importante : R+D, transfert technologique, soutien aux entreprises, économie circulaire, biodiversité et protection des ressources naturelles et marines et gestion des risques naturels.

- ✦ *DÉFI 4 : Développer la coordination entre le MAC et les Programmes Indicatifs Pluriannuels (MIP) des pays tiers partenaires, afin d'identifier des domaines clé de coopération pour le développement de projets d'intérêt commun.*

La coopération entre les régions ultrapériphériques et les pays tiers tout au long de la période 2014-2020 a permis une claire avancée dans la consolidation des stratégies de coopération entre les parties. Cela s'est traduit par une participation croissante des pays tiers dans le Programme.

Dans le cadre de la nouvelle période, le défi se centre sur la recherche de meilleures synergies entre les stratégies de développement de la partie européenne et de la partie africaine du programme, en identifiant des domaines et des actions d'intérêt commun dans lesquels les deux parties pourront participer activement et obtenir un bénéfice mutuel (win-win). La création de forums de dialogue et de travail stables et permanents est un besoin pour favoriser la participation des nouveaux pays associés dans le programme, et établir des stratégies conjointes.

*DÉFI 5 : Profiter de la position stratégique des territoires partenaires du programme comme lien entre Afrique, Amérique et Europe, en favorisant la participation des entreprises régionales sur les marchés internationaux.*

La position stratégique des territoires transforme la zone de coopération en un pont entre les trois continents et suppose une opportunité pour se consolider comme une référence économique, sociale, culturelle et environnementale pour l'Atlantique central.

De même, la condition de « pont tricontinental » suppose une interconnexion avec les marchés internationaux qui, une fois dépassées les conditions préalables, en particulier dans les régions des archipels, peut faciliter la pénétration et la consolidation de la position des entreprises régionales. Pour cela, il est très important de mettre en marche des stratégies et initiatives qui favoriseront et motiveront l'ouverture des entreprises aux marchés internationaux.

- ✦ *DÉFI 6 : Augmenter l'effort en matière d'innovation et la participation des entreprises en R+D+I.*

La zone de coopération partage un important déficit en matière de recherche et développement. Cette faiblesse se retrouve aussi bien dans le domaine des moyens consacrés à la R+D (inputs) que dans les résultats atteints par l'effort d'investissement (outputs), comme cela est présenté dans le tableau suivant :



*EFFORT D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTATS R+D DANS L'ESPACE DE COOPÉRATION*

TERRITOIRE	INPUTS				OUTPUTS			
	Dépenses en R+D		CHERCHEURS CONSACRÉS À LA R+D		ARTICLES DANS PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES		DEMANDE DE LICENCES	
	% du PIB	Année	Par million d'habitants	Année	Milliers	Année	Milliers	Année
ESPAGNE	1,237%	2018	3000,9	2018	54536,59	2018	1525,0	2018
Iles Canaries	0,47%	2018	1142,4	2018				
PORTUGAL	1,366%	2018	4537,5	2018	14294,56	2018	661,0	2018
Açores	0,32%	2018	1107,2	2018				
Madère	0,39%	2018	1604,0	2018				
CAP VERT	0,073%	2011	123,5	2014	8,69	2018	3,0	2018
MAURITANIE	0,014%	2018	-	-	20,32	2018	-	-
SÉNÉGAL	0,577%	2015	564,3	2015	388,32	2018	-	-
CÔTE D'IVOIRE	0,096%	2016	69,1	2005	248,14	2018	26,0	2012
GHANA	0,377%	2010	89,1	2015	1275,99	2018	13,0	2018
Gambie	0,0713%	2018	52,89	2018	33,83	2018	-	-
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Élaboration propre à partir de données de la Banque Mondiale et Eurostat.

Aussi bien les pays africains que les régions ultrapériphériques se situent loin des leaders régionaux de l'innovation. Les données de l'Indice Mondial d'Innovation 2020 de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle situent les territoires éloignés des référents continentaux et de la moyenne de l'UE, et les considèrent comme des innovateurs modérés. De cela se dégage l'existence d'une faiblesse conjointe dans le domaine de la recherche, en particulier de la recherche appliquée, en soulignant la création de clusters technologiques, particulièrement liés à la stratégie de croissance bleue, un domaine potentiel d'amélioration.

**INDICE D'INNOVATION**

TERRITOIRE	INDICE GLOBAL D'INNOVATION		SOUS-INDICE D'APPORTS À L'INNOVATION (INPUTS)		SOUS-INDICE DE RÉSULTATS DE L'INNOVATION (OUTPUTS)	
	Valeur	Position classement	Valeur	Position classement	Valeur	Position classement
ESPAGNE	45,6	30	54,85	27	36,35	27
PORTUGAL	43,51	31	52,51	32	34,5	29



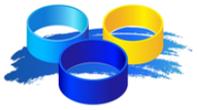
TERRITOIRE	INDICE GLOBAL D'INNOVATION		SOUS-INDICE D'APPORTS À L'INNOVATION (INPUTS)		SOUS-INDICE DE RÉSULTATS DE L'INNOVATION (OUTPUTS)	
	Valeur	Position classement	Valeur	Position classement	Valeur	Position classement
Leaders européens						
Suisse	66,08	1	69,42	2	62,75	1
Suède	62,47	2	69,19	3	55,75	2
CAP VERT	23,86	100	33,09	99	14,64	90
MAURITANIE	-	-	-	-	-	-
SENEGAL	23,75	102	32,03	102	15,46	84
CÔTE D'IVOIRE	21,24	112	31,31	105	11,17	115
GHANA	22,28	108	30,2	113	14,35	93
GAMBIE	-	-	-	-	-	-
Sao Tomé et Príncipe	-	-	-	-	-	-
Leaders de l'Afrique Subsaharienne						
Maurice	34,35	52	45,77	47	22,94	60
Afrique du Sud	32,67	60	44,85	49	20,48	68
MOYENNE ZONE DE COOPÉRATION	30,04		39,00		21,08	
MOYENNE MONDIALE	30,94		41,39		20,74	

Source : *Élaboration propre à partir de l'Indice Mondial d'Innovation 2020 de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle* ([https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo\\_pub\\_gii\\_2020-intro4.pdf](https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_gii_2020-intro4.pdf)).

✦ **DÉFI 7 : Miser sur un tourisme durable et innovant qui fera face aux problèmes associés de gestion de ressources et énergie, et qui sera compatible avec le profit tiré du patrimoine naturel du territoire.**

Le tourisme est un des piliers fondamentaux de la structure productive des Canaries, de Madère et du Cap Vert. Ce secteur possède une marge significative de croissance aux Açores et dans le reste des pays tiers. En République du Ghana, on a enregistré un investissement croissant dans le tourisme, qui représente environ 3% du PIB même si cela reste en dessous d'autres pays de la région qui se sont positionnés comme destinations touristiques comme la Gambie (9% du PIB) ou le Sénégal (5,3%). La Côte d'Ivoire, avec un potentiel touristique clair associé à ses 515 km de côte et à ses attractions ethniques, culturelles et naturelles, a connu une augmentation très significative de la demande touristique entre 2016 et 2017 (13,7%).

La pandémie de COVID-19 a eu un impact considérable sur le tourisme et les répercussions économiques et sociales pour certains des territoires de l'espace ont été très négatives. Les perspectives présentent un procédé de récupération long et complexe qui exigera des politiques et des investissements pour développer l'innovation, la transition digitale et le développement durable comme niche de marché.



- ✦ *DÉFI 8 : Impulser l'économie verte et l'économie bleue comme secteurs stratégiques de croissance économique, introduire l'économie circulaire, protéger la biodiversité et développer les énergies renouvelables.*

Le profit des ressources naturelles pour le développement d'activités économiques durables est un des principaux défis de l'espace de coopération. Aussi bien les régions ultrapériphériques que les pays africains partenaires hébergent un ample patrimoine naturel, avec une biodiversité et des écosystèmes terrestres et marins uniques qui, bien utilisés, peuvent être une source de développement économique. De même, les territoires constituent des laboratoires naturels pour la réalisation d'activités de recherche.

L'économie verte et bleue, avec une référence particulière au tourisme durable, mais également à d'autres activités comme l'agriculture biologique, l'aquaculture, la biotechnologie ou les énergies renouvelables, constituent une opportunité pour l'espace de coopération. Le développement d'une économie bleue durable qui concilie la protection de l'environnement et l'activité économique, selon les orientations définies dans la communication relative à une nouvelle approche pour une économie bleue durable dans l'Union européenne (COM (2021) 240 final), peut favoriser la transformation vers un mode de croissance résilient et inclusif. Les trois régions ultrapériphériques disposent de stratégies d'économie bleue qui fournissent le cadre dans lequel ce défi doit être relevé.

- ✦ *DÉFI 9 : Aborder les défis dérivés du changement climatique, ainsi que d'autres défis du bassin maritime et augmenter les efforts de prévention, capacitation, formation et gestion de risques et émergences.*

L'espace maritime couvert par le programme représente une zone extrêmement sensible face aux questions liées au changement climatique, la sécurité maritime, les trafics illégaux ou les catastrophes écologiques. Tous ces défis constituent un domaine clé d'intervention pour le programme MAC.

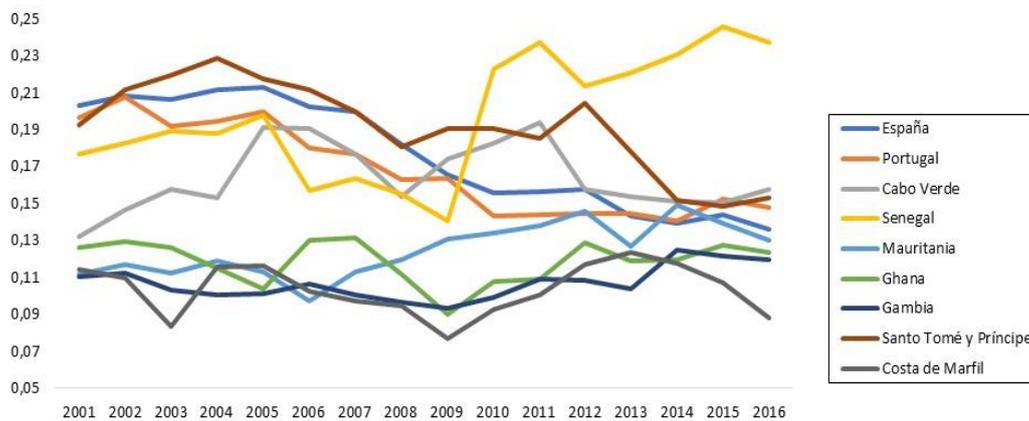
Le changement climatique a des impacts importants sur les écosystèmes des régions ultrapériphériques et des pays tiers qui participent au Programme. Il s'agit d'une zone particulièrement sensible. L'augmentation des températures, le changement de patrons de vent, les phénomènes météorologiques extrêmes et la montée du niveau de la mer sont les conséquences les plus visibles, et les efforts réalisés jusqu'à maintenant sont insuffisants. L'impact sur la sécurité alimentaire, la santé et l'économie dans son ensemble est considérable, et affecte en plus grande mesure les groupes les plus vulnérables.

La comparaison entre les RUP et les pays tiers met en avant que, même si les émissions de gaz à effet de serre par habitant diffèrent de façon notable entre les deux territoires, cette disparité est en grande mesure conditionnée par le niveau de production, de façon à ce que cette différence soit réduite de façon significative lorsque l'on tient compte des émissions par PIB. Cependant, tous les territoires peuvent prendre des mesures pour miser sur une économie faible en émissions de carbone. Le soutien de ce type de mesures sera crucial dans les prochaines années et constitue probablement le principal défi conjoint de l'espace.

Dans le cadre des compétences des différents territoires participants, le MAC peut contribuer aux objectifs de la Stratégie Européenne de Sécurité Maritime ainsi qu'à son Plan d'Action.



*ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO2 EN RELATION AU PIB (KILOGRAMME PAR PPA – PARITÉ DE POUVOIR D'ACHAT DU PIB 2011)*



Source : Élaboration propre à partir de données de la Banque Mondiale et Eurostat.

✈ **DÉFI 10 : Soutenir la gestion de la migration au sein de l'espace de coopération, aussi bien à l'origine qu'à la destination et contribuer à la sensibilisation face au phénomène migratoire.**

La mobilité de personnes au sein de la zone de coopération est un besoin et une priorité pour développer les échanges, la consolidation des liens et la confiance mutuelle. Cependant, la mobilité organisée cohabite avec la mobilité croissante de personnes en situation irrégulière.

Les migrations de population dans les pays africains présentent des profils très différents, la Mauritanie étant un pays nettement récepteur de population immigrée ; alors que pour le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Mauritanie, le Sénégal, le Ghana et Sao Tomé-et-Principe, le pourcentage de la population émigrante est supérieur à celui de la population immigrée.<sup>2</sup>

Du côté européen, les Canaries enregistrent les chiffres les plus élevés de population immigrée et, durant les dernières années, l'immigration irrégulière en provenance de plusieurs points de la côte occidentale de l'Afrique a augmenté de façon significative.

<sup>2</sup> Selon la définition de la Banque Mondiale, la migration nette est le total net de personnes qui ont immigré durant une période. C'est-à-dire la quantité d'immigrés moins la quantité d'émigrants. Comme cela est montré sur l'image suivante, la Mauritanie est donc le plus grand récepteur d'immigrés.  
<https://datos.bancomundial.org/indicador/SM.POP.NETM?locations=ST-GM-CV-MR-CI>



Dans ce contexte, cela constitue un défi pour la prochaine décennie d'aborder le problème de la mobilité des personnes au sein de l'espace, en favorisant une migration organisée. Le programme MAC peut contribuer au développement de l'approche recueillie dans la Communication « Attirer des compétences et des talents dans l'UE »<sup>3</sup>, encourageant la mobilité des jeunes et la mise en œuvre d'associations de talents. C'est également un défi que de lutter contre l'immigration irrégulière avec des effets négatifs aussi bien sur les sociétés d'origine (perte de capital humain, réduction de l'offre de travail et de l'entrepreneuriat, diminution de la demande ajoutée, etc.) que sur les régions de destination, en particulier les Iles Canaries (chute du PIB par habitant, développement de l'économie irrégulière, vulnérabilité du collectif et répercussion sur le marché du travail, etc.).

### **1.2.2. Complémentarité et synergies avec d'autres programmes et instruments de financement**

Les opportunités ouvertes par la coopération territoriale dans le domaine du POMAC indiquent un haut potentiel pour générer des synergies positives et agir de façon complémentaire avec d'autres programmes ou instruments, aussi bien de l'UE que d'autres institutions et organismes.

D'autre part, le MAC recherchera les synergies et la complémentarité avec les autres fonds et instruments européens. Le caractère unique de la zone de coopération exclut tout risque de chevauchement avec d'autres programmes et instruments de l'UE, étant donné que nombre de ces programmes sont difficilement accessibles aux régions ultrapériphériques en raison de leurs caractéristiques particulières. Le MAC est donc présenté comme un programme complémentaire, qui permettra aux RUP et à leurs partenaires de développer des actions qui ne s'inscrivent pas dans ces autres instruments européens, tout en renforçant leur capacité à y accéder.

À cet égard, la complémentarité avec le programme Erasmus+ présente un intérêt particulier. Le programme MAC n'inclut pas l'éducation et la formation parmi ses objectifs spécifiques, bien que ces actions puissent être intégrées dans les projets éligibles aux objectifs spécifiques retenus. Il existe donc de nombreuses possibilités de collaboration avec Erasmus+, en recherchant des synergies et en s'appuyant sur les réseaux et les liens créés par les projets de coopération du MAC. Il en va de même pour le programme d'actions Marie Skłodowska-Curie, et sa complémentarité, notamment avec la priorité MAC Intelligent.

Le programme MAC recherchera également des synergies avec Horizon Europe dans les quatre orientations stratégiques clés : la promotion de la transition numérique et verte, l'économie circulaire, la gestion durable des ressources naturelles et le renforcement de la résilience aux catastrophes. Les projets se concentreront sur les secteurs les plus prometteurs, notamment l'économie bleue durable, le tourisme ou la bioéconomie. Les projets qui ont reçu le label d'excellence feront l'objet d'une

---

<sup>3</sup> COM (2022) 657 final, de 27.4.2022



attention particulière et seront pris en compte pour leur compatibilité avec les règles relatives aux aides d'État en cas de participation de PME.

Le programme MAC complète les actions cofinancées par les autres Fonds structurels et d'investissement.

La complémentarité entre les différents fonds aux îles Canaries sera assurée par une Commission de Coordination des fonds composée de tous les représentants du Gouvernement des Canaries pour les questions liées à l'Union européenne. Cette commission, de nature interdépartementale, mais au niveau sectoriel, sera chargée de la coordination des aides et subventions financées totalement ou partiellement par des fonds européens et servira d'échange de bonnes pratiques entre les différents fonds ESI (FEDER, FSE, FEADER et FEAMPA).

Le MAC complète le PO FEDER pour les Canaries à travers la priorité MAC intelligente et MAC verte, bien que le MAC se concentre sur le développement et le transfert de connaissances vers les pays tiers partenaires, en vue d'ouvrir des opportunités d'affaires et d'accroître les relations économiques et commerciales entre les parties européenne et africaine, ce qui favoriserait le développement économique et social de la zone de coopération dans son ensemble.

En ce qui concerne le PO FSE, bien que le MAC n'ait pas inclus le PO4 parmi ses priorités, il est clair que toute la stratégie du programme MAC est orientée vers la création d'emplois par la dynamisation du tissu productif. Ainsi, la Priorité MAC Intelligente se concentre sur la recherche appliquée et le soutien aux PME ; la priorité MAC Verte se concentre sur la promotion de l'économie verte et bleue, ainsi que de l'économie circulaire, par des actions qui encouragent la création d'entreprises dans ces secteurs ; la priorité MAC Gouvernance inclut la capitalisation des résultats obtenus dans les programmes précédents, en vue de favoriser la réutilisation et l'exploitation des connaissances accumulées et leur application pratique. Dans le domaine plus social, la priorité MAC Mobilité accorde une attention particulière aux mineurs immigrés non accompagnés qui arrivent aux îles Canaries, ce à quoi le FEDER et le FSE répondent par des infrastructures et des mesures d'intégration.

La Région Autonome de Madère, dans le cadre de la préparation et de la gestion des deux programmes impliquant un soutien du FEDER, cherchera à améliorer leur articulation, notamment en ce qui concerne les zones éligibles, en assurant la non-duplication des interventions, la complémentarité et les synergies, en sauvegardant la nature, les spécificités, les caractéristiques, les domaines d'intervention et les types d'actions des investissements à soutenir.

La Région Autonome d'Açores, qui se trouve dans la phase de négociation et de préparation du programme FEDER Açores 2030, a cherché à renforcer et à compléter les synergies avec le programme INTERREG VI-D MAC, en particulier dans les domaines de « Une Europe plus Intelligente » et « Une Europe plus Verte ».

Les gouvernements régionaux de la RAM et de la RAA, en tant qu'Autorités de Gestion dans leurs programmes opérationnels régionaux FEDER et représentants régionaux dans les Comités de Gestion et de Suivi et Contrôleurs Régionaux dans le programme INTERREG MAC 2021-2027, veilleront, dans le cadre de leurs compétences, à la non-duplicité des interventions et des soutiens et à la complémentarité et aux synergies entre les programmes, en tenant compte des caractéristiques et des spécificités de chaque projet, de sa nature, de ses domaines d'intervention et de ses typologies d'actions.



**MAC 2021-2027**  
Coopération territoriale

**Interreg**  
**MAC**



Cofinancé par  
l'Union européenne

La priorité MAC Mobilité est proposée comme complémentaire au FAMI, en soutenant des petites actions qui facilitent l'accueil des migrants à la frontière, dès leur arrivée, ainsi que des projets qui contribuent à la sensibilisation au phénomène migratoire, par exemple, des actions de sensibilisation à l'origine sur les dangers des routes migratoires clandestines. Un soutien sera également accordé aux projets qui contribuent à faciliter le retour des migrants et leur réintégration dans leur pays d'origine.

Comme mentionné ci-dessus, le programme MAC s'engage à stimuler le dynamisme économique de la zone en s'appuyant sur ses facteurs de compétitivité. La richesse de la biodiversité de la zone, tant terrestre que maritime, est l'un de ces facteurs, d'où l'engagement en faveur de l'économie verte et bleue. En ce qui concerne l'économie bleue, le MAC peut compléter les actions cofinancées par le Fonds européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMP) et le programme Horizon Europe dans le cadre de la mission "Océans et mers", avec des projets qui favorisent l'esprit d'entreprise et la compétitivité dans ce secteur, dans une perspective durable, en promouvant les technologies renouvelables et neutres et en développant des solutions innovantes.

En ce qui concerne l'économie verte et la protection des ressources naturelles, le MAC complétera les actions développées dans le cadre du FEADER et du FEAGA en soutenant des actions qui contribuent à améliorer la compétitivité du secteur agricole par l'incorporation de technologies innovantes, ainsi qu'à promouvoir l'efficacité des ressources et la restauration, la conservation et l'amélioration des écosystèmes liés à l'agriculture et à la sylviculture. Dans ce domaine, une attention particulière sera accordée aux productions soutenues par le POSEI.

*COHERENCIA EXTERNA DEL PROGRAMA*

Programmes	Compétence	Neutralité	Complémentarité / synergies positives	Valeur ajoutée du POMAC 2021-2027
Autres Programmes Interreg			+	Considération particulière des régions ultrapériphériques et leur interrelation avec des pays tiers dans l'espace de coopération.
Programmes Indicatifs Pluriannuels (MIP)	+		+	Impulsion de la coopération win-win qui va au-delà de l'aide au développement.
Programmes Régionaux FEDER Canaries, Açores et Madère	+		+	Aborder des défis conjoints en atteignant des masses critiques suffisantes
Stratégies de Spécialisation Intelligente			+	Impulsion des domaines stratégiques
Horizon Europe	+		+	Dotation d'une capacité et excellence suffisante des initiatives en leur offrant des conditions pour participer aux convocations d'Horizon Europe.
Programme pour le Marché Unique.	+			Adaptation aux conditions spécifiques des PME dans l'espace de coopération, particulièrement centrée sur le développement de l'innovation et la recherche appliquée.
Green Deal			+	La prise en compte du changement climatique d'une perspective globale donne de la valeur ajoutée au Programme et à sa contribution aux engagements de l'Union Européenne dans le cadre du Pacte Vert Européen, en particulier dans ce qui est relatif à la Stratégie sur la Biodiversité, le Mécanisme de Transition Juste et le Plan d'Action pour l'économie circulaire, entre autres.
LIFE 2021-2027	+		+	Il existe une coïncidence élevée entre le POMAC et le programme Life avec la valeur ajoutée d'un abordage conjoint des défis spécifiques de la région biogéographique de la Macaronésie et les dérivés de la condition archipélagique de plusieurs des territoires qui forment l'espace de coopération.

Programmes	Compétence	Neutralité	Complémentarité synergies positives /	Valeur ajoutée du POMAC 2021-2027
Stratégie Atlantique	+		+	L'importance stratégique de l'économie bleue présente dans tout le Programme, fait qu'il existe une synergie positive avec les cinq zones thématiques de la Stratégie Atlantique, en soulignant l'implémentation de l'approche par écosystèmes, la réduction de l'empreinte carbone de l'Europe (qui dans ce cas, implique également les pays tiers), l'exploitation durable des ressources naturelles dans le fond marin et la réponse aux menaces et urgences.
Stratégie Bleue	+		+	L'importance stratégique donnée à l'économie bleue dans le MAC contribue clairement à atteindre les objectifs de la stratégie européenne pour une économie bleue durable, en particulier l'atténuation du changement climatique, le développement d'énergies renouvelables, la circularité de l'économie, la préservation de la biodiversité et des paysages ou le besoin d'investir dans la R+D.

Source: *Élaboration propre à partir de données d'Eurostat*

### 1.2.3. Leçons de l'expérience

Le MAC Interreg 2014-2020 a concentré ses interventions dans les domaines de l'innovation, de la compétitivité des entreprises, de l'internationalisation et du développement durable, dans une ligne de continuité avec le MAC 2007-2013, bien que plus alignée sur les intérêts des trois pays tiers partenaires du programme - Cap-Vert, Mauritanie et Sénégal - qui ont vu une augmentation significative de leur participation aux projets sélectionnés, avec un total de 280 entités participantes des pays tiers dans un grand nombre des 124 projets approuvés :

- 156 entités du Cap Vert sont impliquées dans 94 projets (76% des projets approuvés),
- 71 entités du Sénégal sont impliquées dans 47 projets (38% des projets approuvés),
- 53 entités de la Mauritanie sont impliquées dans 38 projets (31% des projets approuvés).

Les résultats obtenus jusqu'à présent montrent une efficacité remarquable qui a permis d'atteindre un degré significatif de réalisation des objectifs, conditionnés par l'impact négatif de la pandémie résultant du COVID-19, notamment en ce qui concerne le tourisme et l'internationalisation des entreprises.

Malgré les disparités entre les territoires de l'espace de coopération, on constate en général la faiblesse du tissu productif et sa faible résilience face à des situations de crise comme celle générée par la pandémie. C'est pourquoi les différents domaines d'intervention du MAC 2021-2021 seront fortement orientés vers l'amélioration de la compétitivité du tissu productif, par une meilleure utilisation des opportunités offertes par l'économie verte et bleue et l'économie circulaire. Cet accent mis sur le développement économique durable, en tirant parti du potentiel des territoires et des opportunités offertes par la coopération, est cohérent avec l'objectif poursuivi par les programmes Interreg du volet D, qui n'est autre que le développement économique conjoint des RUP et de leurs pays voisins et, par conséquent, l'amélioration de la stabilité politique de l'espace de coopération.

Dans une analyse par axes, l'expérience du MAC 2014-2020 montre que :

Dans l'Axe 1 - Promouvoir la recherche, le développement technologique et l'innovation, un intérêt notable a été détecté parmi les bénéficiaires potentiels, malgré le fait qu'il s'agisse d'un domaine où prédominent les activités à faible intensité technologique. Parmi les projets approuvés, ceux relatifs à la R&DI dans les domaines liés à l'économie bleue et aux énergies renouvelables se distinguent, ce qui est cohérent avec les opportunités et les forces qui caractérisent les territoires de la zone, ainsi qu'avec les stratégies de spécialisation intelligente respectives (RIS3). La principale faiblesse reste le transfert des résultats de la recherche vers le marché. Le MAC 2021-2027 sera donc axée sur la recherche appliquée. De même, le MAC 2021-2027 inclura les PME comme bénéficiaires directs de ces projets, ce qui renforcera cette connexion entre la recherche et le tissu productif, contribuant à ce que les projets présentés répondent aux besoins réels des entreprises et contribuent directement à améliorer leur compétitivité.

Dans l'Axe 2 - Amélioration de la compétitivité des entreprises, malgré les 28 projets sélectionnés, orientés vers la fourniture de services avancés, la réalité montre que le tissu économique est encore extrêmement vulnérable, en raison de la faible diversification avec une dépendance excessive du secteur des services et d'une série d'activités économiques traditionnelles. La présence d'une majorité de petites et micro-entreprises, avec un faible capacité d'investissement, rend difficile la consolidation d'une culture de l'innovation. L'ouverture sur le monde extérieur reste limitée, les entreprises

continuent d'opérer presque exclusivement sur les marchés locaux, et les progrès réalisés ont été affectés par les conséquences de la pandémie. Le MAC 2021-2027 continuera donc à soutenir les entreprises dans leur transition vers des modèles plus innovants, en vue de renforcer leur résilience face aux situations de crise.

Dans le cadre de la priorité 1, la combinaison des deux objectifs spécifiques retenus permettra de soutenir les entreprises dans leurs processus d'innovation, avec un engagement clair en faveur de l'internationalisation comme moyen de surmonter les difficultés liées à la petite taille des marchés locaux. La coopération entre les territoires de la zone est ainsi présentée comme un moyen d'ouvrir de nouvelles opportunités commerciales, principalement dans le domaine de l'exportation de services.

Les Axes 3 et 4 du MAC 2014-2020 - adaptation au changement climatique, gestion des risques, protection de l'environnement et efficacité des ressources - ont été des domaines où les intérêts des parties européenne et africaine du programme se sont recoupés, comme en témoignent les partenariats des projets approuvés. L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques qui y sont associés constituent probablement le plus grand défi commun de cet espace de coopération, car il s'agit d'une zone particulièrement vulnérable aux phénomènes extrêmes tels que les pluies torrentielles, la montée du niveau de la mer, les vagues de chaleur et de froid, les sécheresses et les tempêtes tropicales. Ces phénomènes augmentent chaque année et affectent la vie humaine. D'autre part, cette situation géographique, source de risques climatiques, est en même temps la raison d'être d'un patrimoine naturel exceptionnel, et le MAC a toujours été un instrument puissant pour compléter les actions de protection de l'environnement menées dans le cadre d'autres programmes européens et internationaux. Pour cette raison, et compte tenu de l'incorporation au programme de quatre nouveaux pays africains, tous situés sur la côte atlantique de l'Afrique, et du haut degré de coïncidence des intérêts pour tout ce qui concerne la transition écologique et la lutte contre le changement climatique, le MAC 2021-2027 continuera à donner la priorité à ce domaine d'intervention, dans le but d'unir les forces dans le développement de stratégies, de plans et de programmes qui assurent une meilleure adaptation au changement climatique, d'échanger des informations et des bonnes pratiques, et de générer des bases de données communes pour faciliter la prise de décision. De même, la priorité a été donnée comme objectif spécifique à l'efficacité énergétique et à la promotion des énergies renouvelables, deux domaines qui ont été des acteurs clés du MAC 2014-2020 et qui continueront à contribuer à la fois à la lutte contre le changement climatique et à la promotion d'un développement économique durable, étant donné le potentiel des territoires de la zone à développer une activité économique dans ce domaine et à attirer les investissements.

Enfin, l'Axe 5 du MAC 2014-2020 - améliorer la capacité institutionnelle et l'efficacité de l'administration publique - a été crucial pour faciliter le bon déroulement du programme. La diversité des territoires participants, leur éloignement les uns des autres et la déconnexion entre la programmation du MAC et l'identification des priorités des pays tiers dans le cadre du FED et d'autres instruments, ont été surmontés grâce aux actions développées dans le cadre de cet axe, en particulier grâce au projet HEXAGONE. La principale faiblesse reste la programmation conjointe et le financement conjoint des actions, qui, au cours de la prochaine période, seront facilités par les dispositions de l'article 43 du règlement relatif à la coopération territoriale européenne et de l'article 55 du règlement IVDCI-Global Europe. L'ajout de quatre nouveaux pays tiers au nouveau programme nécessite un nouveau renforcement de la coordination entre la partie européenne et la partie africaine, ainsi que des outils permettant d'assurer un dialogue permanent pour l'identification et la mise en œuvre de politiques et de projets stratégiques. Le projet HEXAGONE devrait être réorienté et renforcé pour répondre à ce défi,

et devenir une plateforme de gouvernance, ouverte à la participation d'autres entités pertinentes présentes dans la zone de coopération, qui peut apporter une valeur ajoutée et améliorer les synergies avec d'autres stratégies, programmes et instruments financiers.

Au cours de deux des trois périodes de programmation précédentes, le MAC 2017-2013 et le MAC 2014-2020, environ 250 projets de coopération ont été développés, qui ont généré des résultats précieux et un stock de connaissances qu'il convient d'exploiter. La capitalisation des résultats obtenus sera une priorité et un objectif transversal du MAC 2021-2027. Une stratégie de capitalisation sera mise en place dès le début du programme, qui sera conçue conformément aux conclusions de l'appui fourni par le Programme INTERACT dans le cadre du " Soutien sur mesure à la capitalisation " 2021 dont le Programme MAC a été bénéficiaire. Le travail effectué dans le cadre de cette assistance technique, et en particulier l'analyse comparative des expériences d'autres programmes, a conduit à la conclusion que l'option la plus appropriée pour le programme MAC sont des appels spécifiques pour des projets de capitalisation, basés sur les projets cofinancés dans les périodes de programmation précédentes, et ciblant de nouvelles zones géographiques ou de nouveaux bénéficiaires. Le MAC allouera des ressources financières et humaines à la mise en œuvre de ces actions dans le cadre de la priorité 3 - Gouvernance de la MAC, même si elle couvrira les thèmes de la priorité 1 - MAC intelligent et de la priorité 2 - MAC vert, conformément à son approche transversale.

#### 1.2.4. Sélection de la stratégie

La sélection de la stratégie a été réalisée via une méthodologie *bottom-up* qui part du diagnostic de l'espace traduit dans les défis décrits, ainsi que de l'expérience extraite des Interreg MAC précédents reprise dans les évaluations réalisées.

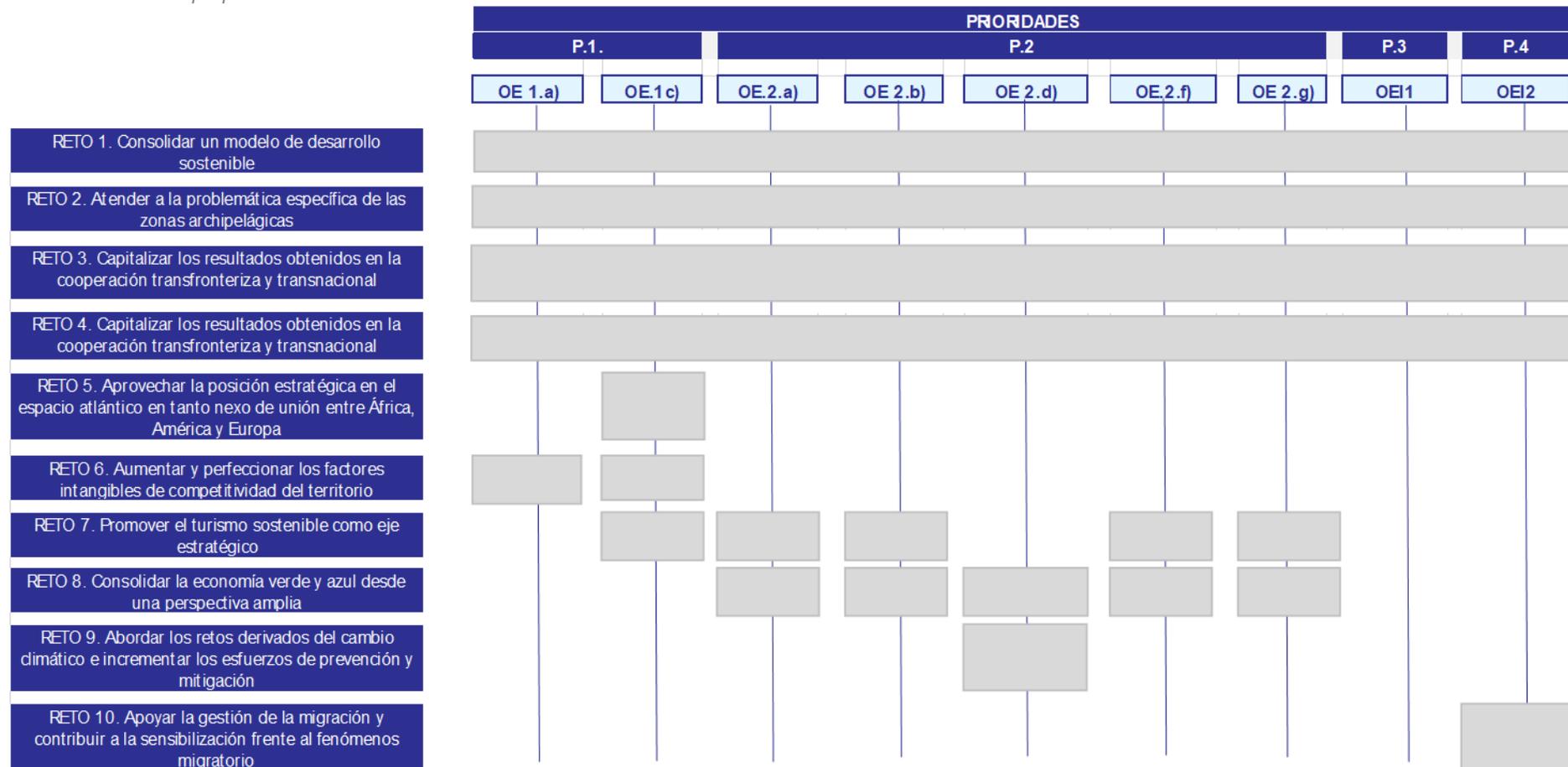
En parallèle, on a pris en compte une série de documents stratégiques qui ont servi de base pour la définition et l'orientation de la stratégie du Programme, en particulier :

- ✓ Les recommandations de la Commission Européenne - Draft Orientation Paper : Régions Ultrapériphériques (RUP) Interreg Madère-Açores-Canaries 2021-2027 du 9 octobre 2019.
- ✓ Les successives communications de la Commission Européenne sur une Stratégie communautaire en faveur des RUP et les travaux en cours pour adapter cette stratégie à la nouvelle conjoncture et aux nouvelles priorités de l'UE dans le but de faire face à l'impact du COVID-19.
- ✓ Les documents politiques et stratégiques qui encadrent les relations entre l'UE et les pays africains : Le Conseil Européen pour le Développement, la Communication conjointe « Vers une stratégie globale avec l'Afrique », et le nouvel accord d'association entre l'organisation des États ACP et l'UE.
- ✓ Les programmes indicatifs pluriannuels des pays tiers inclus dans le MAC et le programme régional de l'Afrique Subsaharienne.

Cette procédure a permis la conception d'une stratégie avec quatre priorités qui correspondent à [deux objectifs politiques](#) [article 5 du Règlement (UE) 2021/1060] et [deux objectifs spécifiques Interreg](#) [article 14 du Règlement (UE) 2021/1059] et à [9 objectifs spécifiques](#).

*SÉLECTION DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES : UNE RÉPONSE EFFICACE AUX DÉFIS DE L'ESPACE DE COOPÉRATION*

Source: *Élaboration propre*



STRUCTURE PROGRAMME INTERREG MAC 2021-2027

OBJECTIF POLITIQUE / OBJECTIF POLITIQUE SÉLECTIONNÉ	OBJECTIF SPÉCIFIQUE SÉLECTIONNÉ	PRIORITÉ
<p>OP1</p> <p>Une Europe plus compétitive et intelligente</p>	<p><i>OS 1.1 Développement et amélioration des capacités de recherche et innovation et l'implantation de technologies avancées.</i></p>	<p>1</p> <p>MAC Intelligent</p>
	<p><i>OS.1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emploi dans ces dernières, via également des investissements productifs</i></p>	
<p>OP2</p> <p>Une Europe plus verte</p>	<p><i>OS 2.1 Développement de l'efficacité énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre</i></p>	<p>2</p> <p>MAC Vert</p>
	<p><i>OS 2.2 Développement des énergies renouvelables conformément à la Directive (UE) 2018/2001</i></p>	
	<p><i>OS.2.4 Développement de l'adaptation au changement climatique, prévention du risque de catastrophes et résilience, en tenant compte des approches basées sur les écosystèmes</i></p>	
	<p><i>OS.2.6 Développement de la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources</i></p>	

STRUCTURE PROGRAMME INTERREG MAC 2021-2027

OBJECTIF POLITIQUE / OBJECTIF POLITIQUE SÉLECTIONNÉ	OBJECTIF SPÉCIFIQUE SÉLECTIONNÉ	PRIORITÉ
	<i>OS.2.7 Protection et conservation de la nature, biodiversité et des infrastructures écologiques (ci-après « infrastructures vertes »), également dans les zones urbaines, et la réduction de toute forme de pollution</i>	
OSI.1 Une meilleure gouvernance en coopération	OSI.6.1. Amélioration de la capacité institutionnelle, développement des actions interpersonnelles, soutien à une meilleure gouvernance de la coopération	3 MAC Gouvernance
OSI.2 Une Europe plus sûre et protégée	OEI.7 Gestion de la mobilité et de la migration	4 MAC Mobilité

### 1.2.5 Principes horizontaux

Lors de la préparation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation, le programme MAC encourage et assure le respect des **principes horizontaux énoncés** à l'article 9 du règlement 2021/1060 (règlement portant dispositions communes) : respect des droits fondamentaux, égalité entre hommes et femmes, non-discrimination et accessibilité. Les projets éligibles à un financement dans le cadre du programme doivent inclure des actions qui contribuent positivement à la réalisation de ces objectifs. Cet aspect sera pris en compte dans l'évaluation des propositions, sera contrôlé pendant la mise en œuvre du programme et sera reflété dans les rapports d'évaluation.

Les valeurs qui inspirent le programme MAC et qui sont présentes horizontalement dans tous les domaines d'intervention - notamment la cohésion sociale et territoriale, l'égalité, la gestion efficace des ressources, la transparence, la participation, la compétitivité territoriale durable et la solidarité - sont fortement alignées sur l'objectif de promotion du développement durable et de contribution à la **réalisation des ODD**.

En tant que programme visant à promouvoir l'intégration régionale des RUP dans leur environnement géographique immédiat en renforçant la coopération économique, technique, scientifique et institutionnelle avec les pays de la côte ouest africaine, le MAC permettra d'établir des partenariats en faveur du développement durable, en reliant des problèmes similaires à des solutions communes. Quarante pour cent des ressources du programme sont allouées à la priorité 1 - MAC intelligent, qui met clairement l'accent sur la croissance économique durable en renforçant le tissu économique de la zone de coopération, et à la priorité 2 - MAC vert, qui se concentre sur les actions visant à lutter contre le changement climatique, à s'adapter à ses effets et à protéger la nature. Dans une région marquée par de profondes disparités économiques et particulièrement sensible aux conséquences du changement climatique, on s'attend à ce qu'une forte proportion des projets à développer contribue à améliorer les conditions de vie de sa population.

La prise en compte des cinq archipels présents dans l'espace de coopération en tant qu'espace fonctionnel permettra également d'accorder une attention particulière à ces territoires insulaires, tous dotés d'une biodiversité unique et extrêmement fragiles, qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable des océans et des ressources marines.

L'inclusion du renforcement des capacités institutionnelles (priorité 3 - MAC gouvernance) et le soutien à la mobilité et à la migration (priorité 4 - MAC mobilité) sont alignés sur les objectifs d'éradication de la pauvreté et de mise en place d'institutions fortes.

Au cours de la préparation du programme, un examen préalable a été effectué afin de déterminer la nécessité d'une **évaluation environnementale stratégique**, conformément aux dispositions de la directive 2001/42/CE. La conclusion était l'absence prévisible d'impacts environnementaux pertinents des lignes d'action proposées dans le programme MAC. Le type d'actions envisagées aura des effets bénéfiques pour la protection et la conservation de la nature dans les zones couvertes par le programme. Cependant, afin d'assurer la réalisation des effets favorables potentiels et d'éliminer les effets spécifiques pouvant être générés par un projet spécifique, des éléments d'intégration

environnementale doivent être incorporés dans le processus de sélection des opérations associées à chaque appel à propositions.

La typologie des actions est compatible avec le **principe de "no significant harm" (DNSH)**. Aucun impact environnemental significatif n'est attendu en raison de la nature des opérations.

Le programme encouragera la contribution des projets sélectionnés à l'**initiative du nouveau Bauhaus européen**. Les bénéficiaires potentiels seront informés des objectifs de cette initiative, afin que les projets contribuent à améliorer la vie quotidienne, grâce à des solutions basées sur l'économie circulaire, l'innovation et l'efficacité énergétique, entre autres.

Pendant la mise en œuvre du programme, l'autorité de gestion encourage l'utilisation stratégique des **marchés publics** pour soutenir les objectifs politiques. Les bénéficiaires seront encouragés à utiliser des critères qualitatifs et rentables. Dans la mesure du possible, des critères sociaux, environnementaux, d'accessibilité et d'autres critères qualitatifs seront inclus.

#### **1.2.6. Échange de données informatisé (e-Cohésion)**

Depuis la période 2007-2013, le programme MAC a mis en place un système de gestion et de contrôle par le biais d'une application informatique qui permet l'échange d'informations entre les Autorités et les bénéficiaires par le biais d'un système de données électroniques (actuellement SIMAC2020), dans le but de simplifier et de réduire la charge administrative dans la mise en œuvre du programme, tant pour les organismes gestionnaires que pour les bénéficiaires.

Dans le nouveau programme MAC 2021-2027, et conformément à l'article 69 du règlement portant dispositions communes (RPDC), les autorités chargées du programme disposeront d'un système de gestion et de contrôle pour garantir qu'elles opèrent conformément au principe de bonne gestion financière et aux exigences essentielles de la législation communautaire, en appliquant le principe "une seule fois".

Le système de suivi, de gestion et de contrôle du programme s'appellera SIMAC et est développé sur la base du système déjà utilisé pour la période 2014-2020. Le système a été développé au début de la période 2007-2013 et s'est avéré être un système de suivi optimal pour le programme, étant capable de s'adapter rapidement à toutes les circonstances nécessaires et aux exigences des changements dans les réglementations régionales, nationales et européennes.

Il convient également de noter qu'une connexion directe et inverse a été développée avec le système informatique de l'Autorité de certification et de l'Entité de paiement du programme (Agência de Desenvolvimento e Coesão de Portugal), ce qui facilite grandement l'interaction entre toutes les Autorités du programme (AG/SC, CA et AA) en termes de paiements aux bénéficiaires, de certifications à la CE, de comptes annuels, de contrôles de l'AA et de recouvrement des dettes. La flexibilité, l'adaptabilité et l'agilité démontrées par le développement d'un système de suivi informatique propre, adapté aux caractéristiques particulières du programme, ont conduit à la décision de le maintenir, de l'adapter et de l'améliorer au cours de la période 2021-2027.

Conformément à l'article 69, paragraphes 8 et 9, du RPDC, les Autorités du programme veillent également à ce que tous les échanges d'informations entre les bénéficiaires et les Autorités du programme soient effectués au moyen de systèmes d'échange de données électroniques, garantissant les exigences de l'annexe XIV du RPDC.

Les Autorités du programme veillent également à ce que tous les échanges officiels d'informations avec la Commission soient effectués par le biais d'un système électronique d'échange de données tel que défini à l'annexe XV du RPC, en utilisant SFC2021.

### **1.2.7. Contribution des interventions aux stratégies macro-régionales et des bassins maritimes (Stratégie Atlantique).**

La zone de coopération éligible au programme INTERREG VI-D MAC 2021-2027 représente une partie importante du territoire couvert par la stratégie de bassin maritime pour l'Atlantique. Cette stratégie a été adoptée en 2011 pour soutenir le développement durable de l'économie bleue dans les États membres de l'UE atlantique. En 2013, la Commission a présenté le plan d'action atlantique afin de mettre en œuvre la stratégie, et en 2020, une communication intitulée "Une nouvelle approche de la stratégie maritime atlantique". Plan d'action atlantique 2.0" (COM (2020) 329 final).

Le nouveau plan d'action vise à renforcer les politiques de l'UE relatives à la région atlantique de l'UE et à accroître les synergies entre elles afin de soutenir une économie bleue durable, résiliente et compétitive dans la région atlantique de l'UE. Il s'agit en particulier des politiques et programmes de l'UE liés aux ports et à la connectivité, à l'énergie provenant de sources renouvelables, à l'éducation et aux compétences, à l'atténuation du changement climatique et notamment aux actions du programme de compétences, à l'adaptation au changement climatique, à l'environnement, ainsi qu'à la recherche et à l'innovation.

La sélection des priorités du programme MAC 2021-2027 renforce clairement la nouvelle approche du plan d'action atlantique. En effet, les régions européennes qui font partie du programme, ainsi que les pays tiers africains participants, ont une solide expérience de la coopération sur des projets communs qui stimulent les priorités du plan d'action atlantique, notamment en termes de R&DI dans les secteurs de l'économie bleue, de renforcement de la gestion de l'environnement côtier et des ports, de surveillance des océans, d'atténuation et de gestion du changement climatique, et de gestion et de conservation des ressources marines. Cette expérience constitue un excellent point de départ pour relever les défis transnationaux auxquels la macro-région atlantique sera confrontée au cours de la période 2021-2027.

Ainsi, la Priorité 1 du programme (MAC Intelligent) ouvre des opportunités pour les acteurs des systèmes d'innovation régionaux de coopérer dans le partage des connaissances scientifiques sur l'environnement marin, ainsi que pour l'amélioration des capacités de R&D&I et l'augmentation de la compétitivité dans le domaine de l'économie bleue appliquée au tissu productif.

La priorité 2 du programme (MAC verte) contribue à la durabilité par la promotion des énergies marines renouvelables, la gestion et la conservation de l'environnement marin et de ses ressources et la lutte contre le changement climatique. Ainsi, des investissements dans les énergies renouvelables, la gestion

et la conservation des ressources marines et côtières, la surveillance du milieu marin, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique ou la prévention des risques naturels pour la protection des populations et des écosystèmes côtiers sont prévus.

En outre, cette contribution est renforcée par la création, dans l'Atlantique Nord-Est, de la sous-région biogéographique macaronésienne, définie par les eaux entourant les Açores, Madère et les îles Canaries (article 2.a.iv) de la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" (directive 2008/56/CE). Cette norme établit une approche et des objectifs communs de l'Union européenne (UE) pour la prévention, la protection et la conservation du milieu marin contre les pressions et les impacts des activités humaines nuisibles, tout en permettant son utilisation durable par une approche écosystémique.

**1.3. JUSTIFICATION DES OBJECTIFS POLITIQUES SÉLECTIONNES ET DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES INTERREG, DES PRIORITÉS CORRESPONDANTES, DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET DES MODALITÉS D'AIDE, EN ABORDANT, LA CAS ÉCHEANT, LES LIENS QUI MANQUENT DANS L'INFRASTRUCTURE TRANSFRONTALIÈRE.**

OBJECTIF POLITIQUE OU OBJECTIF SPÉCIFIQUE INTERREG SÉLECTIONNÉ	OBJECTIF SPÉCIFIQUE SÉLECTIONNÉ	PRIORITÉ	JUSTIFICATION DE LA SÉLECTION
OP1: MAC INTELLIGENT	OS 1.1. <i>Développement et amélioration des capacités de recherche et innovation et l'implantation de technologies avancées.</i> (25%)	1	<p><b>FAIBLESSE :</b> Effort d'investissement en R+D insuffisant et prédominance des activités à faible intensité technologique.</p> <p><b>EXPÉRIENCE PRÉALABLE :</b> La trajectoire des périodes précédentes de programmation met en avant l'intérêt notable pour ce domaine d'action si l'on prend en compte qu'un considérable excès de demande a eu lieu ces dernières années.</p> <p><b>SOLUTION ORIENTÉE :</b> Renforcer le potentiel innovant via la recherche appliquée, orientée à identifier et résoudre des problèmes conjoints, en particulier dans les domaines de majeur intérêt pour l'Espace de Coopération, comme le tourisme, les ressources marines ou l'énergie.</p> <p><b>TYPES D'AIDES :</b> Subventions à condition que les projets ne génèrent pas de revenus.</p>
OP1: MAC INTELLIGENT	OS.1.3. <i>Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emploi dans ces dernières, via également des investissements productifs</i> (15%)	1	<p><b>FAIBLESSE :</b> Économie peu industrialisée et avec une dépendance notable du tourisme, avec un tissu d'entreprises montrant une proportion excessive de petites entreprises et une couverture réduite d'exportations.</p> <p><b>EXPÉRIENCE PRÉALABLE :</b> Le soutien aux PME dans les procédés d'innovation et internationalisation a compté sur une importante réponse sur la période 2014-2020 qui a permis d'approuver un total de 28 projets, en particulier orientés à la prestation de services avancés.</p> <p><b>SOLUTION ORIENTÉE :</b> Développer la coopération des entreprises et institutionnelle afin de favoriser la compétitivité du tissu productif et son internationalisation comme une voie nécessaire pour maintenir et générer de l'emploi sur le territoire.</p>

OBJECTIF POLITIQUE OU OBJECTIF SPÉCIFIQUE INTERREG SÉLECTIONNÉ	OBJECTIF SPÉCIFIQUE SÉLECTIONNÉ	PRIORITÉ	JUSTIFICATION DE LA SÉLECTION
			<u>MODALITÉS DE L'AIDE</u> : Subvention, avec suivi des dossiers pouvant générer des revenus.
OP2 : MAC VERT	OS.2.1. <i>Développement de l'efficacité énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre (5%)</i>		<p><u>FAIBLESSE</u> : Augmentation généralisée des émissions de gaz à effet de serre avec un domaine d'amélioration clair au niveau de l'efficacité énergétique.</p> <p><u>EXPÉRIENCE PRÉALABLE</u> : Les énergies renouvelables ont été un des domaines de prédilection du R+D dans le cadre du programme 2014-2020, comme zone prioritaire des RIS3</p> <p><u>SOLUTION ORIENTÉE</u> : Promouvoir des mesures pour l'efficacité énergétique qui contribueront à atteindre les objectifs climatiques de l'Union Européenne, en particulier dans des secteurs stratégiques comme le tourisme.</p> <p><u>TYPES D'AIDES</u> : Subventions à condition que les projets ne génèrent pas de revenus.</p>
OP2 : MAC VERT	OS.2.2. <i>Développement des énergies renouvelables conformément à la Directive (UE) 2018/2001 (5%)</i>	2	<p><u>FAIBLESSE</u> : La plus grande partie de l'énergie qui se produit et se consomme dans l'espace de coopération provient de ressources fossiles, ce qui augmente la dépendance extérieure de l'approvisionnement et accentue le changement climatique via l'émission des gaz à effet de serre.</p> <p><u>EXPÉRIENCE PRÉALABLE</u> : Les énergies renouvelables ont été un des domaines de prédilection du R+D dans le cadre du programme 2014-2020, comme zone prioritaire des RIS3.</p> <p><u>SOLUTION ORIENTÉE</u> : Profiter des ressources naturelles, en particulier marines, pour la production d'énergies renouvelables.</p> <p><u>TYPES D'AIDES</u> : Subventions à condition que les projets ne génèrent pas de revenus.</p>
OP2 : MAC VERT	OS.2.4. <i>Développement de l'adaptation au changement climatique, prévention du risque de catastrophes et résilience, en tenant compte des approches basées sur les écosystèmes (10%)</i>	2	<p><u>FAIBLESSE</u> : Impact négatif du changement climatique associé à l'augmentation des températures, le changement de patrons de vent et la montée du niveau de la mer, face auquel les efforts réalisés jusqu'à maintenant sont insuffisants. Le scénario est inégal entre les régions ultrapériphériques et les pays tiers.</p> <p><u>EXPÉRIENCE PRÉALABLE</u> : Les efforts réalisés pour optimiser les ressources comme point de départ pour la planification conjointe des opérations, de même que la réponse commune à des situations d'urgence et au changement climatique, ont une trajectoire solide et couronnée de succès. Une preuve de cela a été la mise en place en 2014-2020 de 10 projets associés à des risques et mesures face au changement climatique et 8 à des risques non liés au climat.</p> <p><u>SOLUTION ORIENTÉE</u> : Promouvoir des actions dirigées à la lutte contre le changement climatique, ainsi qu'à la prévention des risques naturels, en améliorant la capacité de réponse, qui minimisera les effets négatifs et renforcera la résilience tout en permettant de contribuer à atteindre l'objectif proposé dans le Pacte Vert Européen.</p>

OBJECTIF POLITIQUE OU OBJECTIF SPÉCIFIQUE INTERREG SÉLECTIONNÉ	OBJECTIF SPÉCIFIQUE SÉLECTIONNÉ	PRIO- RITÉ	JUSTIFICATION DE LA SÉLECTION
			<p><u>TYPES D'AIDES</u> : Subventions à condition que les projets ne génèrent pas de revenus.</p>
<p>OP2 : MAC VERT</p>	<p>OS.2.6 <i>Développement de la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources (10%)</i></p>	<p>2</p>	<p><u>FAIBLESSE</u> : Linéarité significative de l'économie, avec une proportion très réduite de matériaux et ressources secondaires qui s'intégreront à nouveau sur le marché.</p> <p><u>EXPÉRIENCE PRÉALABLE</u> : Il y a plusieurs initiatives à succès approuvées dans le cadre du MAC comme AD4MAC ou ISLANDAP et ISLANDAP ADVANCED, qui travaillent à améliorer la circularité de l'économie et à favoriser la croissance du PIB ainsi que la création d'emplois.</p> <p><u>SOLUTION ORIENTÉE</u> : Développer la circularité de l'économie en contribuant à renforcer la compétitivité de la zone de coopération, tout en protégeant l'environnement et en sensibilisant les consommateurs.</p> <p><u>TYPES D'AIDES</u> : Subventions à condition que les projets ne génèrent pas de revenus.</p>

OBJECTIF POLITIQUE OU OBJECTIF SPÉCIFIQUE INTERREG SÉLECTIONNÉ	OBJECTIF SPÉCIFIQUE SÉLECTIONNÉ	PRIO- RITÉ	JUSTIFICATION DE LA SÉLECTION
OP2 : MAC VERT	OS.2.7. <i>Protection et conservation de la nature, biodiversité et des infrastructures écologiques (ci-après « infrastructures vertes »), également dans les zones urbaines, et la réduction de toute forme de pollution (10%)</i>	2	<p><b>FAIBLESSE</b> : Le riche patrimoine naturel du territoire MAC est une de ses principales forces comme source de développement économique, en particulier dans les territoires qui dépendent du tourisme. Ce patrimoine est extrêmement fragile et doit être géré et traité selon des critères de durabilité.</p> <p><b>EXPÉRIENCE PRÉALABLE</b> : La conservation et la protection de l'environnement et la promotion de l'efficacité dans l'usage des ressources ont été une constante au sein du POMAC. Durant la période 2014-2020 s'est concrétisé l'Axe Prioritaire 4 (avec 24,7% de l'aide FEDER).</p> <p><b>SOLUTION ORIENTÉE</b> : Faire face au défi que suppose la gestion du patrimoine naturel comme clé du développement économique durable, en particulier via les opportunités qu'offre le tourisme, en affrontant les défis économiques et environnementaux dans le développement de modèles de gestion intégrale.</p> <p><b>TYPES D'AIDES</b> : Subventions à condition que les projets ne génèrent pas de revenus.</p>
6. Interreg	OSI 6.1. Amélioration de la capacité institutionnelle, développement des actions interpersonnelles, soutien à une meilleure gouvernance de la coopération. (15%)	3	<p><b>FAIBLESSE</b> : Le défi de la gouvernance efficace et efficiente de la coopération prend une dimension particulièrement importante avec l'adhésion au programme de nouveaux pays tiers. Besoin de garantir la coordination entre le MAC et la programmation de l'Instrument de Voisinage, Développement et Coopération Internationale (NDICI).</p> <p><b>EXPÉRIENCE PRÉALABLE</b> : La participation des pays tiers s'est consolidée dans le cadre du POMAC 14-20, atteignant 84,6% (104 projets contre 30 pour la période 2007-2013).</p> <p><b>SOLUTION ORIENTÉE</b> : Développer la coopération institutionnelle qui facilitera la capacité de gestion et la pleine intégration des pays tiers comme partie fondamentale du programme, en profitant de l'expérience de la période 2014-2020.</p> <p><b>TYPES D'AIDES</b> : Subventions à condition que les projets ne génèrent pas de revenus.</p>
7. Interreg	OSI 7.2. Mobilité et gestion de la migration (5%)	4	<p><b>FAIBLESSE</b> : La mobilité de personnes au sein de la zone de coopération est un besoin et une priorité pour développer les échanges, la consolidation des liens et la confiance mutuelle. Cependant, cette mobilité organisée cohabite avec la croissante mobilité de personnes en situation irrégulière depuis le continent africain vers l'UE, les Canaries étant une des régions d'arrivée. Cela provoque des difficultés, aussi bien pour les pays d'origine et de transit que pour ceux de destination.</p> <p><b>EXPÉRIENCE PRÉALABLE</b> : La possibilité d'aborder des questions spécifiques de coopération externe comme la sécurité, la gestion de passages frontaliers et l'immigration constitue une nouveauté des Objectifs Spécifiques Interreg de la période 2021-2027.</p>



**MAC 2021-2027**  
Cooperación Territorial

**Interreg**  
**MAC**



Cofinanciado por  
la Unión Europea  
Cofinanciado pela  
União Europeia

OBJECTIF POLITIQUE OU OBJECTIF SPÉCIFIQUE INTERREG SÉLECTIONNÉ	OBJECTIF SPÉCIFIQUE SÉLECTIONNÉ	PRIO-RITÉ	JUSTIFICATION DE LA SÉLECTION
			<p><u>SOLUTION ORIENTÉE</u> : Comme complément aux actions développées dans le cadre d'autres instruments européens, le MAC soutiendra les organismes chargés de la gestion de l'immigration en facilitant l'accueil à la frontière, et contribuera à la sensibilisation sur le phénomène migratoire.</p> <p><u>TYPES D'AIDES</u> : Subventions à condition que les projets ne génèrent pas de revenus.</p>

## 2. PRIORITÉS

### 2.1 PRIORITÉ 1 : MAC INTELLIGENT – AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES PAR UNE TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE INNOVANTE ET INTELLIGENTE

#### 2.1.1 OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1 Mise en place et amélioration des capacités de recherche et d'innovation et mise en œuvre de technologies avancées.

La recherche appliquée répondant à des besoins réels du marché sera privilégiée. Les opportunités commerciales de la zone de coopération peuvent résulter de la mise en place de solutions innovantes, adaptées aux défis qui existent dans les territoires impliqués, et transférées sur le marché.

#### *a) Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et de bassins maritimes, le cas échéant.*

La zone de la Macaronésie et les pays tiers partagent un important déficit en matière de recherche et d'innovation, particulièrement flagrant dans les pays africains.

L'espace de coopération est loin d'être ce que l'on appelle les leaders de l'innovation régionale, et aussi bien les régions ultrapériphériques européennes que les pays tiers peuvent être considérés comme des innovateurs modérés. Conformément aux piliers de la compétitivité établis par le Forum économique mondial, ces territoires se situeraient encore, en termes généraux et avec des différences entre eux, à un niveau de compétitivité de base centré sur les économies fondées sur des facteurs (factor-driven economies). Peu d'étapes ont encore été franchies vers un modèle axé sur l'efficacité (efficiency-driven), ce qui est pourtant indispensable pour parvenir à un modèle qui accorde une plus grande place à l'innovation (innovation-driven). En ce sens, il est particulièrement important de soutenir les politiques fondées sur le binôme efficacité-innovation.

Cela suggère l'existence non seulement d'une faiblesse commune en matière de recherche, notamment appliquée, et d'innovation, mais aussi de mécanismes stables de transfert de connaissances vers le secteur privé. En fait, le faible niveau de coopération entre les centres de recherche et les universités et le réseau des entreprises est l'un des problèmes majeurs auxquels sont confrontés les systèmes d'innovation du territoire. La faible participation des entreprises aux initiatives et aux groupes de recherche a pour conséquence que celle-ci est très éloignée des besoins effectifs du marché. Cela conduit à une utilisation sous-optimale des capacités de RDI par les entreprises, qui voient ainsi leur potentiel d'innovation réduit.

Dans ce contexte, les efforts de coopération devraient aller dans deux directions principales :

Tout d'abord, il est essentiel de consolider un « écosystème » technologique commun qui facilite l'interaction entre les universités et les centres de recherche et l'industrie. C'est le seul moyen

d'améliorer les performances de la R&D pour les tissus économiques régionaux et, par conséquent, d'accroître les performances des systèmes d'innovation.

Deuxièmement, il est nécessaire de promouvoir conjointement la valorisation et le partage des résultats de la recherche, afin que, grâce à un travail en commun, ils atteignent le marché et apportent des solutions aux besoins du réseau d'entreprises de l'Espace de coopération. En effet, l'amélioration du partage des connaissances scientifiques et technologiques vers le secteur des entreprises, grâce à un travail en commun, favorisera une plus grande efficacité des systèmes d'innovation régionaux et la création de valeur, en encourageant l'interface entre la connaissance et l'innovation dont le marché a besoin.

Dans ce cadre, la coopération public-privé permet de surmonter les difficultés auxquelles est confronté le secteur productif, en particulier les petites entreprises, en permettant de faire converger les capacités de recherche du territoire et les besoins effectifs du secteur productif, en atteignant des masses critiques et en minimisant la dispersion des efforts dans le domaine de la coopération. Cela permettra de consolider une culture de l'innovation qui garantit la compétitivité des entreprises sur les marchés internationaux.

Il est donc nécessaire de soutenir la RDI visant à répondre aux demandes des entreprises et de la société en général, ainsi que le partage de connaissances afin d'encourager le développement de solutions technologiques pour l'application des résultats obtenus.

À cette fin, les types d'actions suivants, entre autres, sont proposés :

✦ *Des initiatives qui encouragent les projets de collaboration entre les centres de recherche et les entreprises qui génèrent des espaces d'échange entre la recherche, l'innovation et les entreprises et testent le transfert du laboratoire au marché. Ces initiatives doivent être basées sur les avantages compétitifs régionaux, les priorités définies dans les stratégies de spécialisation intelligente dans la zone MAC et les caractéristiques des infrastructures scientifiques et technologiques existantes. Ces actions devraient promouvoir la R&D privée et pourraient améliorer la compétitivité des structures publiques pour attirer des projets de R&D internationaux, toujours en complément du financement des infrastructures. Des exemples de ce type d'initiative pourraient être :*

- *Le soutien aux actions encourageant l'utilisation des infrastructures publiques de recherche par les entreprises (pour des tests expérimentaux, la mise en place et le monitoring de prototypes, etc.)*
- *Soutien aux actions publiques encourageant l'utilisation de terrains ou d'espaces pour les adapter et doter des infrastructures et des équipements nécessaires afin que les entreprises et les centres de recherche puissent s'installer et développer des activités d'innovation ou de R&D spécialisées dans certains domaines en fonction des conditions de ces espaces, et qui maximisent les collaborations entre eux.*
- *Soutien à la conclusion de contrats technologiques et innovateur entre les entreprises et les centres de recherche qui en découlent dans des accords de transfert de connaissances et technologie.*
-

- En général, le soutien à la collaboration publique-privée en matière de RDI
- ✦ *Des actions de partage de technologie entre les universités/centres de recherche et les entreprises dans des domaines stratégiques - agroalimentaire, bioéconomie, croissance bleue, aérospatiale, tourisme et industries créatives, entre autres - particulièrement axées sur l'accroissement de la compétitivité, de la productivité et de la création d'emplois. En outre ce qui a été exposé ci-dessus:*
  - Soutien à la création d'entreprises technologiques depuis les institutions de recherche à partir de la connaissance qu'y est générée.
  - Renforcement de l'activité des OTRI (Bureaux de Transfert des Résultats de la Recherche) ou assimilés.
  - Promotion de l'entreprenariat des chercheurs.
  - Renforcement de la collaboration avec les entreprises privées (par exemple, par la création de chaires ad hoc), l'établissement d'accords pour l'exploitation des résultats de la recherche, la création de consortiums pour la mise en œuvre de projets de R&D, le développement de modèles d'affaires innovants, l'identification des résultats de la recherche pouvant être transférés sur le marché, la valorisation des technologies pour leur transfert sur le marché et le développement de services innovants répondant aux besoins des entreprises.
- ✦ Des actions de promotion de la transition basée sur la connaissance vers un modèle socio-économique circulaire.

Les actions devront privilégier les secteurs identifiés comme essentiels, notamment le tourisme durable, le secteur aérospatial, l'économie verte et l'économie bleue, outre ceux mentionnés spécifiquement dans les stratégies de spécialisation intelligente dans la zone MAC .

La mise en valeur des résultats obtenus dans les projets développés dans le cadre des programmes MAC 2007-2013 et 2014-2020 est un objectif prioritaire et transversal de la MAC 2021-2027 et sera particulièrement valorisée dans les projets de cet objectif spécifique.

Les projets relevant de cet objectif devraient contribuer au Plan d'Action Atlantique 2.0 pour une économie bleue durable, résiliente et compétitive. Plus précisément, ils devraient contribuer au deuxième pilier du plan d'action : améliorer les compétences professionnelles bleues de demain et la connaissance des océans.

## b) Indicateurs

TABLEAU 2 - INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT

Priorité	Objectif Spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Étape (2024)	Objectif final (2029)
1	1.1	RCO 07	Organismes de recherche participant à des projets de recherche en commun	Organismes de recherche	0	53
1	1.1	RCO 10	Entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	0	287

TABLEAU 3.- INDICATEURS DE RÉSULTATS

Priorité	Objectif Spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données
1	1.1	RCR 03	PME innovatrices en produits ou services	Entreprises	0	2021	143	Rapports d'exécution des projets
1	1.1	RCR 08	Publications par projets soutenus	Publications	0	2021	380	Rapports d'exécution des projets

## c) Principaux groupes bénéficiaires

- ✦ Administrations publiques et entités de droit public et privé qui leur sont liées.
- ✦ Universités, centres de recherche, instituts technologiques et fondations.
- ✦ Entreprises. Par exception à la règle générale du programme, cet objectif spécifique permettra la participation d'entreprises et d'entités à but lucratif en tant que partenaires bénéficiaires des projets cofinancés. Leur participation devra apporter une valeur ajoutée au projet, favorisant le transfert vers le marché des résultats obtenus. En vue d'assurer le respect des règles européennes en matière d'aides d'État, la participation des entreprises devra être conforme aux articles 20 et 20 bis du règlement général d'exemption par catégorie<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Règlement (UE) 2021/1237 de la Commission du 23 juillet 2021 modifiant le Règlement (UE) n° 651/2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité. JO n° 70, du 29 juillet 2021.

- ✦ Chambres de commerce, associations d'entreprises et professionnelles et autres organismes socio-économiques.
- ✦ Autres entités publiques ou privées à but non lucratif établies aux Açores, à Madère, aux îles Canaries et dans les pays tiers.

Les groupes cibles comprennent les bénéficiaires eux-mêmes, ainsi que les secteurs productifs et la société en général qui peuvent bénéficier du développement des projets.

***d) Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue des investissements territoriaux intégrés, du développement local dirigé par la communauté ou d'autres outils territoriaux.***

Les actions cofinancées couvrent l'ensemble de la zone de coopération.

***e) Utilisation prévue des instruments financiers***

Non applicable.

***f) Répartition indicative des ressources des programmes de l'UE par type d'intervention***

TABLEAU 4.- DIMENSION 1. CHAMP D'INTERVENTION

Priorité	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
1	FEDER	a.i)	012 Activités de recherche et d'innovation dans les centres de recherche publics, l'enseignement supérieur et les centres de compétences, y compris la création de réseaux (recherche industrielle, développement expérimental, études de faisabilité).	21 237 333,00
1	FEDER	a.i)	028 Partage des technologies et coopération entre les entreprises, les centres de recherche et le secteur de l'enseignement supérieur	21 237 333,00

*TABLEAU 5. - DIMENSION 2. FORME DE FINANCEMENT*

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
1	FEDER	a.i)	01 Subvention	42 474 666,00

*TABLEAU 6.- DIMENSION 3. MÉCANISME D'INTERVENTION TERRITORIALE ET APPROCHE TERRITORIALE*

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
1	FEDER	a.i)	33 Pas d'approche territoriale	42 474 666,00

**2.1.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.3 : Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, notamment par des investissements générateurs de revenus**

Le tissu productif de la zone de coopération présente une série de caractéristiques qui ont conditionné de manière significative l'évolution de sa compétitivité et de son internationalisation. Il s'avère nécessaire d'adopter des mesures afin de favoriser l'esprit d'entreprise dans les secteurs et activités stratégiques et pour aider à surmonter les difficultés des PME.

***a) Types d'actions connexes et leur contribution prévue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et de bassins maritimes, le cas échéant***

Le tissu productif de la zone de coopération présente une série de caractéristiques qui ont conditionné de manière significative l'évolution de sa compétitivité et de son internationalisation. Il s'avère nécessaire d'adopter des mesures afin de favoriser l'esprit d'entreprise dans les secteurs et activités stratégiques et pour aider à surmonter les difficultés des PME.

Le réseau d'entreprises présente une nette prédominance de micro-entreprises, avec un esprit d'entreprise inférieur à la moyenne de l'Union européenne (si l'on prend comme point de référence la création de nouvelles entreprises) et un volume d'exportations de marchandises également faible.

D'autre part, le tissu productif se caractérise par un manque de diversification et une forte spécialisation dans le secteur du tourisme et une série d'activités économiques traditionnelles, intensives en ressources naturelles, qui se basent sur la production de produits primaires, et pas tellement sur les maillons de la chaîne de valeur qui exigent un plus haut degré de transformation, dans lesquels on obtient une plus grande valeur ajoutée.

Ces faiblesses, associées au potentiel de sa situation en tant que point de jonction entre l'Afrique, l'Amérique et l'Europe, rendent nécessaire l'adoption de mesures visant à promouvoir l'esprit d'entreprise (en donnant la priorité à celles situées dans des secteurs ou activités considérés comme stratégiques) et à surmonter les difficultés auxquelles les PME font face, en favorisant la participation

des entreprises régionales aux marchés internationaux en tirant parti des capacités communes et des possibilités de coopération territoriale.

La consolidation d'une culture de l'innovation dans les entreprises de la zone de coopération contribue à la réduction de l'écart existant en termes de compétitivité avec les entreprises leaders dans les nouvelles technologies, ainsi qu'à l'identification de niches de marché favorisant la diversification de l'activité économique et la création d'emplois.

Les projets relevant de cet objectif devraient contribuer au Plan d'Action Atlantique 2.0 pour une économie bleue durable, résiliente et compétitive. Plus précisément, les projets relevant de cet objectif peuvent contribuer au pilier I de ce plan (les ports en tant que passerelles et centres de l'économie bleue) et au pilier II (les compétences bleues du futur et la connaissance des océans).

Les types d'actions incluent, entre autres, les éléments suivants :

- ✦ *Actions de sensibilisation, de conseil, de tutorat et d'accompagnement du tissu productif dans les processus d'innovation.*
- ✦ *Actions qui développent des applications innovantes qui utilisent des technologies numériques avancées, telles que le Big Data et l'intelligence artificielle dans la mesure, la gestion et la prise de décision.*
- ✦ *Des initiatives visant à accroître la capacité des PME et des micro-entreprises, y compris celles des secteurs traditionnels, à innover et à adopter des technologies clés transversales et favorables.*
- ✦ *Activités pour la création et le partage du know-how en matière de gestion des entreprises technologiques, expériences pilotes, création d'entreprises spin-off, etc.*
- ✦ *Actions visant à intensifier la participation des petites entreprises aux projets d'innovation, grâce à des outils et des modèles adaptés à leurs besoins et à leurs capacités.*
- ✦ *Services de soutien à l'innovation et à l'internationalisation.*
- ✦ *Création de plateformes publiques-privées pour soutenir les PME.*
- ✦ *Création de plateformes de marketing communes pour optimiser les processus et réduire les coûts.*

## ***b) Indicateurs***

**TABLEAU 2 - INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT**

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Étape (2024)	Objectif final (2029)
1	1.3	RCO 84	Activités pilotes élaborées et mises en œuvre conjointement dans des projets	Actions pilotes	0	51
1	1.3	RCO116	Solutions développées conjointement	Solutions	0	38

TABLEAU 3 - INDICATEURS DE RÉSULTATS

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Ligne de base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source de données
1	1.3	RCR 104	Solutions adoptées ou étendues par les organisations	Solutions	0	2021	28	Rapports de projets
1	1.3	RCR 01	Postes de travail créés au sein des entités soutenues	Postes de travail	0	2021	82	Rapports de projets
				Femmes			41	
				Hommes			41	

#### ***c) Principaux groupes bénéficiaires.***

Les bénéficiaires des actions cofinancées dans le cadre de l'objectif spécifique seront principalement :

- ✦ Administrations publiques et entités de droit public et privé qui leur sont liées.
- ✦ Universités, centres de recherche, instituts technologiques et fondations.
- ✦ Chambres de commerce, associations d'entreprises et professionnelles et autres organismes socio-économiques.
- ✦ Autres entités publiques ou privées à but non lucratif basées dans les régions des Açores, de Madère, des îles Canaries et des pays tiers.

Les PME en bénéficieront en tant que destinataires finaux des lignes d'aide ou des services de soutien, pour autant qu'elles remplissent les conditions relatives aux aides d'État, mais elles ne peuvent pas être bénéficiaires/partenaires des projets cofinancés.

Les groupes cibles comprennent les bénéficiaires eux-mêmes, ainsi que les secteurs productifs et la société en général qui peuvent bénéficier de la mise en œuvre des projets.

#### ***d) Territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue d'investissements territoriaux intégrés, du développement local participatif ou d'autres outils territoriaux***

Les actions cofinancées pourront être menées dans l'ensemble de la zone de coopération couverte par le programme.

***e) Utilisation prévue des instruments financiers***

Non applicable.

***f) Répartition indicative des ressources des programmes de l'UE par type d'intervention***

*TABLEAU 4.- DIMENSION 1. CHAMP D'INTERVENTION*

Priorité nº	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
1	FEDER	1.3	021 Développement commercial et internationalisation des PME, y compris les investissements productifs	12 742 400,00
1	FEDER	1.3	024 Services de soutien avancés pour les PME et les groupements de PME (y compris les services de gestion, de marketing et de conception)	12 742 399,00

*TABLEAU 5.- DIMENSION 2. FORME DE FINANCEMENT*

Priorité nº	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
1	FEDER	1.3	01 Subvention	25 484 799,00

*TABLEAU 6.- DIMENSION 3. MÉCANISME D'INTERVENTION TERRITORIALE ET APPROCHE TERRITORIALE*

Priorité nº	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
1	FEDER	1.3	33 Sans approche territoriale	25 484 799,00

## **2.2 PRIORITÉ 2 : MAC VERT - TRANSITION ÉCOLOGIQUE, SOUTIEN À LA MISE EN PLACE D'UNE ÉCONOMIE VERTE ET BLEUE, LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES.**

### **2.2.1. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.1. Promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre**

#### ***a) Types d'actions connexes et leur contribution prévue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et de bassins maritimes, le cas échéant.***

La consommation d'énergie dans la zone de coopération est conditionnée par le niveau d'activité, de sorte que, bien qu'elle soit nettement plus élevée en termes par habitant dans les régions européennes, lorsqu'elle est rapportée au PIB, les données sont plus homogènes. Bien que la consommation d'énergie dans la zone de coopération soit inférieure à la moyenne mondiale, il existe une marge d'amélioration considérable en termes d'efficacité énergétique.

Les prix de l'énergie sont un facteur clé de la structure économique des entreprises. Cet objectif spécifique vise principalement à améliorer l'efficacité énergétique du tissu productif, notamment des PME. Une attention particulière sera accordée au secteur du tourisme, conformément à l'engagement en faveur d'un tourisme plus durable et respectueux de l'environnement.

D'autre part, le MAC encouragera l'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion énergétique dans le secteur public, en vue d'obtenir des administrations et des services publics plus efficaces sur le plan énergétique et plus exemplaires. Les mesures et les actions visant à améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures publiques seront encouragées.

Les projets relevant de cet objectif ne contribuent pas en principe spécifiquement aux piliers du Plan d'Action Atlantique, bien que certaines actions d'efficacité énergétique liées aux énergies marines puissent contribuer au troisième pilier de ce Plan.

Les types d'actions comprendront, entre autres, les éléments suivants :

- ✦ Actions visant à l'application de produits, de procédés et/ou de nouvelles technologies issus de la recherche et de l'innovation en matière d'efficacité énergétique qui se traduisent par une plus grande efficacité de la consommation d'énergie dans n'importe quel secteur, avec une attention particulière pour le secteur du tourisme.*
- ✦ Actions visant à promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion énergétique dans les entreprises.*
- ✦ Actions visant à améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures publiques.*

## ***b) Indicateurs***

**TABLEAU 2 - INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT**

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Étape (2024)	Objectif final (2029)
2	2.1	RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégies et plans	0	7
2	2.1	RCO 84	Activités pilote développées conjointement et mises en œuvre à travers des projets	Activités pilote	0	7
2	2.1	RCO 87	Organisations coopérant à travers les frontières	Organisations	0	25

**TABLEAU 3 - INDICATEURS DE RÉSULTATS**

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source de données
2	2.1	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations	Stratégies et plans	0	2021	7	Rapports de projets
2	2.1	RCR 84	Organisations coopérant après avoir achevé le projet	Organisations	0	2021	13	Rapports de projets

## ***c) Principaux groupes bénéficiaires***

Les administrations publiques et les entités de droit public et privé qui leur sont liées en seront les principaux bénéficiaires, bien que d'autres puissent également apparaître, tels que les universités, les centres de recherche, les instituts et fondations technologiques, les Chambres de Commerce, les associations d'entreprises et professionnelles et autres organismes socio-économiques et autres entités publiques ou privées à but non lucratif basés dans les régions des Açores, de Madère, des Canaries et des Pays tiers.

Les groupes cibles comprennent les bénéficiaires eux-mêmes, ainsi que les secteurs productifs et la société en général qui peuvent bénéficier du développement des projets.

Les PME en bénéficieront en tant que bénéficiaires finaux des lignes d'aide ou des services de soutien, à condition qu'elles remplissent les conditions relatives aux aides d'État, mais elles ne peuvent pas être bénéficiaires/partenaires des projets cofinancés.

***d) Territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation planifiée d'investissements territoriaux intégrés, du développement local participatif ou d'autres outils territoriaux***

Les actions cofinancées pourront être menées sur l'ensemble du territoire de la zone du programme.

***e) Utilisation prévue des instruments financiers***

Non applicable.

***f) Répartition indicative des ressources du programme apportées par l'UE par type d'intervention***

*TABLEAU 4.- DIMENSION 1. CHAMP D'INTERVENTION*

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
2	FEDER	2.1	038 Efficacité énergétique et projets de démonstration dans les PME et mesures d'accompagnement	4 247 466,00
2	FEDER	2.1	045 Rénovation de l'efficacité énergétique ou mesures d'efficacité énergétique relatives aux infrastructures publiques, projets de démonstration et mesures de soutien qui répondent aux critères d'efficacité énergétique	4 247 467,00

*TABLEAU 5.- DIMENSION 2. FORME DE FINANCEMENT*

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
2	FEDER	2.1	01 Subvention	8 494 933,00

*TABLE 6.- DIMENSION 3. MÉCANISME D'INTERVENTION TERRITORIAL ET APPROCHE TERRITORIALE*

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
3	FEDER	2.1	33 Sans approche territoriale	8 494 933,00

**2.2.2. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.2 Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, en particulier les critères de développement durable qui y sont détaillés.**

***a) Types d'actions connexes et leur contribution prévue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et de bassins maritimes, le cas échéant***

---

Les dernières données disponibles révèlent que les efforts déployés pour promouvoir la production et la consommation d'énergie à partir de sources renouvelables sont insuffisants.

Bien qu'ils disposent d'excellentes ressources naturelles, les territoires de l'espace de coopération restent fortement dépendants des combustibles fossiles, aussi bien pour la production d'électricité que pour le transport, les énergies renouvelables (essentiellement l'éolien et le solaire photovoltaïque) ayant une présence presque symbolique. Cela entraîne également une vulnérabilité excessive aux crises énergétiques.

Afin de progresser dans la transition vers un modèle énergétique durable, qui contribue au passage à une économie à faible émission de carbone d'une manière compatible avec la préservation de l'environnement, le MAC soutiendra les actions visant à promouvoir une plus grande présence des énergies renouvelables, notamment l'énergie éolienne et solaire sous ses différentes formes, mais aussi en encourageant la mise en place d'autres énergies alternatives telles que la biomasse ou la géothermie.

Ces mesures, ainsi que celles visant à promouvoir les économies d'énergie et l'efficacité énergétique, contribueront à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et donc à l'atténuation du changement climatique.

Par ailleurs, comme ces énergies ont un caractère nettement décentralisé, elles peuvent contribuer à la concrétisation du nouveau paradigme du modèle énergétique basé sur la production distribuée. Cela pourrait être particulièrement intéressant pour certains pays tiers de l'espace de coopération, et il existe déjà quelques expériences pertinentes dans les précédents MAC liées au développement d'installations renouvelables liées à la consommation locale.

De plus, le vaste domaine maritime couvert par la zone de coopération offre d'excellentes opportunités pour promouvoir le développement des énergies marines renouvelables, notamment l'énergie éolienne offshore, en tirant parti des nouvelles techniques et de la possibilité d'utiliser des plateformes flottantes.

Enfin, dans le cadre de cet objectif spécifique, l'attention sera portée sur la promotion de la mobilité durable en vue de réduire la consommation énergétique et la dépendance au pétrole dans le secteur des transports, en remplaçant ce carburant par d'autres énergies alternatives, contribuant également à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les projets relevant de cet objectif devraient contribuer au Plan d'Action Atlantique 2.0 pour une économie bleue durable, résiliente et compétitive. Plus précisément, ils devraient contribuer au troisième pilier du plan d'action : les énergies marines renouvelables.

Il existe d'importantes synergies entre cet objectif spécifique et la priorité 1 - MAC intelligent, dans la mesure où les actions d'économie et d'efficacité énergétique et la promotion de l'incorporation des énergies renouvelables dans les entreprises, notamment dans les PME, contribuent directement à améliorer leur compétitivité.

Les actions éligibles au titre de cet objectif spécifique consistent principalement en des études de faisabilité, des analyses d'impact, des échanges de bonnes pratiques et des actions pilotes. A titre de liste non exhaustive, citons les éléments suivants :

- ✦ *Actions favorisant le développement, le partage et l'expérimentation de solutions technologiques dans le domaine des énergies renouvelables.*
- ✦ *Actions qui analysent les meilleures alternatives pour réduire l'impact environnemental causé par les installations de production et de stockage d'énergie, ainsi que leur viabilité dans les territoires de l'espace.*
- ✦ *Actions pilotes liées à la production d'énergie décentralisée et à l'autoconsommation.*
- ✦ *Actions visant à promouvoir le développement des énergies marines renouvelables, notamment l'éolien offshore.*
- ✦ *Actions visant à promouvoir la valorisation des déchets pour la production d'énergie.*
- ✦ *Actions visant à promouvoir la mobilité durable des personnes et des marchandises.*
- ✦ *Actions visant à promouvoir l'incorporation des énergies renouvelables dans les entreprises, notamment dans les PME.*
- ✦ *Actions visant à soutenir la mise en place et le développement des communautés énergétiques, particulièrement l'appui technique pour le développement de projets et l'accès au financement.*

#### ***b) Indicateurs***

**TABLEAU 2 - INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT**

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Etape (2024)	Objectif final (2029)
2	2.2	RCO 84	Activités pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans des projets	Activités pilotes	0	7
2	2.2	RCO 87	Organisations coopérant à travers les frontières	Organisations	0	25
2	2.2	RCO 116	Solutions développées conjointement	Solutions	0	5

TABLEAU 3 - INDICATEURS DE RÉSULTATS

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Ligne de base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source de données
2	2.2	RCR 84	Organisations coopérant après avoir achevé le projet	Organisations	0	2021	13	Rapports de projets
2	2.2	RCR 104	Solutions adoptées ou étendues par les organisations	Solutions	0	2021	4	Rapports de projets

#### ***c) Principaux groupes cibles***

Les administrations publiques et les entités de droit public et privé qui leur sont liées en seront les principaux bénéficiaires, bien que d'autres puissent également apparaître, tels que les universités, les centres de recherche, les instituts et fondations technologiques, les chambres de commerce, les associations d'entreprises et professionnelles et autres organismes socio-économiques et autres entités publiques ou privées à but non lucratif basées dans les régions des Açores, de Madère, des Canaries et des Pays tiers.

Les groupes cibles comprennent les bénéficiaires eux-mêmes, ainsi que les secteurs productifs et la société en général qui peuvent bénéficier du développement des projets.

Les PME en bénéficieront en tant que destinataires finaux des lignes d'aide ou des services de soutien, à condition qu'elles remplissent les conditions relatives aux aides d'État, mais elles ne peuvent pas être bénéficiaires/partenaires des projets cofinancés.

#### ***d) Territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue d'investissements territoriaux intégrés, du développement local participatif ou d'autres outils territoriaux.***

Des actions cofinancées pourront être menées sur l'ensemble du territoire de la zone du programme.

#### ***e) Utilisation prévue des instruments financiers***

Non applicable.

**f) Répartition indicative des ressources du programme apportées par l'UE par type d'intervention**

**TABLEAU 4.- DIMENSION 1. CHAMP D'INTERVENTION**

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
2	FEDER	2.2	051 Énergie renouvelable : marine	5 096 960,00
2	FEDER	2.2	052 Autres énergies renouvelables (y compris la géothermie)	3 397 973,00

**TABLEAU 5.- DIMENSION 2. FORME DE FINANCEMENT**

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
2	FEDER	2.2	01 Subvention	8 494 933,00

**TABLEAU 6.- DIMENSION 3. MÉCANISME D'INTERVENTION TERRITORIALE ET APPROCHE TERRITORIALE**

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
2	FEDER	2.2	33 Sans approche territoriale	

**2.2.3 OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.4 Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes**

**a) *Types d'actions connexes, et leur contribution prévue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et de bassins maritimes, le cas échéant.***

Le changement climatique est probablement le principal problème commun auquel sont confrontés les territoires de l'espace de coopération et pour lequel une action commune est essentielle.

Ses effets se font sentir sur la santé humaine, les secteurs productifs, les ressources naturelles et la biodiversité terrestre et marine, tandis que la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques défavorables augmentent. Les vagues de chaleur et de froid, les sécheresses, les

précipitations extrêmes, les inondations et les événements climatiques tels que les ouragans et les tempêtes tropicales augmentent chaque année dans le monde entier, affectant la vie de millions d'êtres humains et leur accès essentiel aux ressources alimentaires et en eau les plus fondamentales.

La famine et la pauvreté, la désertification, la dévastation des territoires et l'augmentation du niveau de la mer en raison du changement climatique ont des conséquences négatives pour les populations de la zone de coopération, particulièrement sensibles et vulnérables à ces impacts. Le réchauffement climatique provoque des instabilités socio-politiques, générant des déplacements forcés de millions de personnes.

Cet objectif spécifique se concentre sur les actions visant à construire et à générer une résilience et une adaptation au changement climatique.

De plus, le territoire est confronté à d'autres risques et catastrophes naturelles qui ne sont pas directement liés au changement climatique, tels que les risques sismiques et volcaniques, les incendies de forêt et la pollution marine et côtière.

Les catastrophes naturelles de ces dernières années ont causé des pertes humaines ainsi que des dommages importants au territoire et à l'économie et soulignent l'importance de poursuivre la coopération dans la prévention et la gestion commune des situations d'urgence. La récente éruption volcanique sur l'île de La Palma a démontré l'exposition des archipels de la Macaronésie à ce type de catastrophe, en particulier les Açores, les Canaries et le Cap-Vert, et les graves conséquences de ces catastrophes, ce qui rend nécessaire de continuer à investir dans des projets de coopération, en particulier l'échange d'expériences et la génération d'économies d'échelle, qui contribueront à réduire la vulnérabilité de ces territoires.

Les projets relevant de cet objectif devraient contribuer au plan d'action Atlantique 2.0 pour une économie bleue durable, résiliente et compétitive. Plus précisément, ils devraient contribuer aux deux objectifs du troisième pilier de ce plan (Océan sain et côtes résilientes) : renforcer la résilience des côtes et lutter contre la pollution marine.

Les types d'actions comprennent, entre autres, les suivantes :

- ✦ *Création de plateformes de partage d'informations et de connaissances en matière d'adaptation, de résilience et de gouvernance pour la prévention, la détection précoce, le suivi et la gestion des risques.*
- ✦ *Élaboration et application d'études, de stratégies et de plans pour la prévention, l'atténuation, l'adaptation et la gestion du changement climatique.*
- ✦ *Initiatives expérimentales communes dans des secteurs pertinents pour les économies locales et particulièrement vulnérables au changement climatique (agriculture, tourisme, sylviculture, etc.) afin de consolider la résilience.*
- ✦ *Actions visant à promouvoir l'atténuation des effets environnementaux et socio-économiques négatifs de la sécheresse et de la désertification, par une planification hydrologique appropriée et une utilisation efficace des ressources en eau.*

- ✦ *Campagnes de formation, de sensibilisation et de communication citoyenne qui favorisent la participation des agents sociaux en tant qu'acteurs clés de la transition écologique.*
- ✦ *Actions d'éducation, de formation et de sensibilisation de l'ensemble de la population aux conséquences de la crise écologique et de la nécessité d'évoluer vers un nouveau mode de vie, ainsi que vers des formes de production et de consommation responsables.*
- ✦ *Actions destinées aux territoires et aux groupes les plus défavorisés, permettant une transition écologique plus inclusive, en gardant toujours à l'esprit le principe de justice climatique et les situations de pauvreté énergétique.*
- ✦ *Actions visant à soutenir la création de communautés et de villes durables, en améliorant leur résilience face aux catastrophes*
- ✦ *Création et renforcement de systèmes et d'outils communs d'information, d'alerte et de coordination en cas de catastrophe, basés sur les TIC, visant à améliorer la capacité de prévention et la réaction rapide en cas d'urgence.*
- ✦ *Actions communes pour la récupération et la régénération des territoires touchés par des catastrophes naturelles.*

## **b) Indicateurs**

**TABLEAU 2 - INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT**

Priorité	Objectif Spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Etape (2024)	Objectif final (2029)
2	2.4	RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégies	0	14
2	2.4	RCO 84	Activités pilote développées et mises en œuvre conjointement dans des projets	Activités pilote	0	14
2	2.4	RCO 87	Organisations coopérant à travers les frontières	Organisations	0	50

**TABLEAU 3 - INDICATEURS DE RÉSULTATS**

Priorité	Objectif Spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Ligne de base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source de données
2	2.4	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations	Stratégies	0	2021	14	Rapports de projets
2	2.4	RCR 84	Organisations coopérant après avoir achevé le projet	Organisations	0	2021	25	Rapports de projets

***c) Principaux groupes cibles***

Les administrations publiques et les entités de droit public et privé qui leur sont liées en seront les principaux bénéficiaires, bien que d'autres puissent également être impliqués, tels que les universités, les centres de recherche, les instituts et fondations technologiques, les chambres de commerce, les associations d'entreprises et de professionnels et autres organismes socio-économiques et autres organismes publics ou privés à but non lucratif basés dans les régions des Açores, de Madère, des îles Canaries et des pays tiers.

Les groupes cibles comprennent les bénéficiaires eux-mêmes, ainsi que les secteurs productifs et la société en général qui peuvent bénéficier du développement des projets.

***d) Territoires spécifiques visés, y compris l'utilisation prévue d'investissements territoriaux intégrés, du développement local participatif ou d'autres outils territoriaux.***

Des actions cofinancées pourront être menées sur l'ensemble du territoire du programme.

***e) Utilisation prévue des instruments financiers***

Non applicable.

***f) Répartition indicative des ressources du programme apportées par l'UE par type d'intervention***

TABLEAU 4 : DIMENSION 1 : CHAMP D'INTERVENTION

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
2	FEDER	2.4	060 Mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat : autres, par exemple tempêtes et sécheresses (y compris les actions de sensibilisation, la protection civile et les systèmes de gestion des catastrophes, les infrastructures et les approches écosystémiques).	11 892 906,00
2	FEDER	2.4	061 Prévention et gestion des risques naturels non liés au climat (par exemple, les tremblements de terre) et des risques liés aux activités humaines (par exemple, les accidents technologiques), y compris les actions de sensibilisation, la protection civile et les systèmes de gestion des catastrophes, les infrastructures et les approches écosystémiques.	5 096 960,00

*TABLEAU 5 : DIMENSION 2 : FORME DE FINANCEMENT*

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
2	FEDER	2.4	01 Subvention	16 989 866,00

*TABLEAU 6 : DIMENSION 3 : MÉCANISME D'INTERVENTION TERRITORIAL ET APPROCHE TERRITORIALE*

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
2	FEDER	2.4	33 Sans approche territoriale	16 989 866,00

**2.2.4. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.6. Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources**

***a) Types d'actions connexes et leur contribution prévue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et de bassins maritimes, le cas échéant.***

Les territoires de la zone MAC s'engagent en faveur d'un modèle de développement dans lequel les produits, les matériaux et les ressources sont maintenus dans le scénario économique aussi longtemps que possible, et dans lequel le moins de déchets possible sont générés. Cette transition vers une économie circulaire efficace dans l'utilisation des ressources implique un changement de paradigme dans le monde productif ; il s'agit donc d'une étape disruptive qui doit transformer la façon dont la production, la distribution et la consommation ont lieu.

L'objectif des politiques publiques doit être de créer le cadre pour que les entreprises et la société puissent passer d'une économie linéaire à une économie circulaire : l'entreprise par des processus d'innovation pour la création de connaissances et de technologies circulaires et la société par la modification de ses modes de consommation.

La transition vers une utilisation plus efficace des ressources représente également une opportunité d'améliorer le bien-être de la société, ainsi que la qualité de l'environnement.

Les caractéristiques du réseau d'entreprises de la zone de coopération, avec une très forte présence de micro-entreprises, rendent cette transition difficile, du fait de la faible capacité d'investissement des entreprises.

Par conséquent, dans le cadre de cet objectif, le MAC donnera la priorité aux actions clairement axées sur le développement durable mais aussi sur la compétitivité du tissu productif, en accordant une attention particulière aux effets positifs potentiels que la transition vers l'économie circulaire peut avoir sur la création de nouveaux secteurs économiques et la création d'emplois de qualité.

La priorité sera accordée aux actions visant à augmenter la capacité de production sur une base durable, à réduire son empreinte écologique, à accroître l'autosuffisance, à réduire la dépendance à l'égard des apports énergétiques provenant de sources fossiles et à promouvoir la capacité industrielle de traitement des déchets en vue de leur réutilisation.

L'emploi de qualité et la formation à l'emploi dans le secteur de l'économie verte seront encouragés comme base pour la transition vers l'économie circulaire, y compris les entreprises de l'économie sociale et en promouvant la perspective de genre. Cela comprend des initiatives visant à promouvoir la mise en place de l'économie circulaire à travers de nouveaux modèles commerciaux avec de nouvelles propositions qui optimisent l'utilisation des ressources naturelles et réduisent leur impact environnemental. Cela passe par l'incorporation des TIC, la promotion de nouveaux modèles d'économie collaborative ou l'incorporation de nouveaux services au modèle traditionnel de vente de produits, ce qui permettra de progresser vers une moindre dépendance à la consommation de matériaux.

Bien que tous les secteurs productifs soient concernés, une attention particulière sera accordée au secteur du tourisme, en encourageant les actions contribuant à la création de destinations touristiques durables, dans lesquelles la circularité constitue un élément de compétitivité.

Ces actions axées sur la compétitivité du tissu productif seront complétées par des actions axées sur la société, qui encouragent une consommation responsable, orientée vers la fermeture des cycles et la préférence pour la production locale lorsque cela est possible.

Enfin, le potentiel des archipels de la zone de coopération sera exploité pour devenir des références pour la mise en place de l'économie circulaire dans les territoires insulaires, en développant un modèle durable pour la génération de valeur endogène contribuant à la qualité de vie de la société, à l'utilisation responsable des ressources naturelles et à la protection des écosystèmes.

Les projets relevant de cet objectif ne contribuent pas en principe spécifiquement aux piliers du Plan d'action atlantique, bien que certaines actions liées à l'économie bleue puissent contribuer aux piliers un et deux du Plan d'action atlantique.

Les types d'actions comprendront, entre autres, les éléments suivants :

- ✦ *Actions visant à promouvoir la durabilité des activités économiques, avec une attention particulière pour les secteurs du tourisme, de l'agroalimentaire, de la pêche et de la construction.*
- ✦ *Actions qui contribuent à réduire l'impact environnemental du secteur du tourisme et à mettre en place l'économie circulaire en tant que concept commercial, en faisant de la circularité un facteur de compétitivité.*
- ✦ *Actions visant à promouvoir l'entrepreneuriat innovant et le développement d'activités au sein du secteur vert, par l'identification de modèles commerciaux basés sur l'économie circulaire et l'adaptation des entreprises existantes à de nouveaux modèles commerciaux basés sur l'économie circulaire.*
- ✦ *Actions de formation à l'emploi dans le secteur de l'économie verte et bleue.*

- ✦ *Actions visant à réduire le coût environnemental de la production alimentaire en termes d'eau, d'énergie et d'utilisation des sols.*
- ✦ *Initiatives pilotes d'échange d'expériences éco-innovantes pour la coopération inter et intra-sectorielle des entreprises, y compris la production de nouveaux matériaux, l'éco-conception et la capacité de traitement des déchets en vue de leur réutilisation.*
- ✦ *Actions visant à étudier la faisabilité de parvenir à des économies d'échelle parmi les partenaires de la zone dans la gestion des déchets, dans le cadre du processus en cours de révision du cadre juridique sur le transfert des déchets (Règlement (CE) 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006).*
- ✦ *Actions qui facilitent et favorisent la réincorporation des sous-produits sur le marché, comme la création d'un marché de matières premières secondaires entre les partenaires de la zone ; ou celles qui favorisent l'utilisation innovante de sous-produits du secteur primaire et de l'industrie agroalimentaire comme matière première pour d'autres secteurs.*
- ✦ *Actions visant à promouvoir une consommation responsable, orientée vers la fermeture de cycles.*

**b) Indicateurs**

**TABLEAU 2 - INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT**

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Etape (2024)	Objectif final (2029)
2	2.6	RCO 84	Activités pilotes élaborées et mises en place conjointement dans des projets	Activités pilotes	0	28
2	2.6	RCO 87	Organisations coopérant à travers les frontières	Organisations	0	50
2	2.6	RCO 116	Solutions développées conjointement	Solutions	0	21

**TABLEAU 3.- INDICATEURS DE RÉSULTATS**

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Ligne de base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source de données
2	2.6	RCR 84	Organisations coopérant après avoir achevé le projet	Organisations	0	2022	25	Rapports de projets
2	2.6	RCR 104	Solutions adoptées ou étendues par les organisations	Solutions	0	2022	16	Rapports de projets

**c) Principaux groupes cibles**

Les bénéficiaires des actions cofinancées dans le cadre de l'objectif spécifique seront principalement les administrations publiques et les entités de droit public et privé qui leur sont liées. D'autres acteurs importants du territoire pourront également participer aux projets, tels que les universités, les centres de recherche, les instituts technologiques et les fondations ; les chambres de commerce, les associations d'entreprises et professionnelles et autres organismes socio-économiques ; et autres entités publiques ou privées à but non lucratif basées dans les régions des Açores, de Madère, des îles Canaries et des pays tiers.

Les PME en bénéficieront en tant que destinataires finaux des lignes de soutien ou des services de soutien, à condition qu'elles soient conformes aux limites des aides d'État, mais elles ne peuvent pas être bénéficiaires/partenaires des projets cofinancés.

Les groupes cibles comprennent les bénéficiaires eux-mêmes, ainsi que les secteurs productifs et la société en général qui peuvent bénéficier de la contribution des projets à la réduction de la consommation de ressources dans l'économie, aux économies nettes sur les coûts des matériaux et des produits de consommation, à la création d'opportunités d'emploi ou à l'amélioration de la qualité de vie.

**d) Territoires spécifiques concernés, y compris l'utilisation prévue d'investissements territoriaux intégrés, du développement local participatif ou d'autres outils territoriaux.**

Des actions cofinancées pourront être menées sur l'ensemble du territoire de la zone du programme.

**e) Utilisation prévue des instruments financiers**

Non applicable.

**f) Répartition indicative des ressources du programme apportées par l'UE par type d'intervention**

TABLEAU 4.- DIMENSION 1. CHAMP D'INTERVENTION

PRIORITÉ N°	FONDS	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	CODE	MONTANT (EUR)
2	FEDER	2.6	071 Promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés comme matières premières	5 096 960,70
2	FEDER	2.6	075 Accompagnement aux processus de production respectueux de l'environnement et l'efficacité des ressources dans les PME	11 892 906,00

TABLEAU 5.- DIMENSION 2. FORME DE FINANCEMENT

PRIORITÉ N°	FONDS	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	CODE	MONTANT (EUR)
2	FEDER	2.6	01 Subvention	16 989 866,00

TABLEAU 6.- DIMENSION 3. MÉCANISME D'INTERVENTION TERRITORIALE ET APPROCHE TERRITORIALE

PRIORITÉ N°	FONDS	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	CODE	MONTANT (EUR)
5	FEDER	2.6	33 Sans approche territoriale	16 989 866,00

**2.2.5. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.7. Promouvoir la protection et la conservation de la nature, de la biodiversité et les infrastructures écologiques (ci-après dénommées « infrastructures vertes »), y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution**

Le vaste territoire marin-maritime ainsi que les écosystèmes et la biodiversité des îles de la Macaronésie et des pays partenaires africains offrent des possibilités intéressantes pour le développement des projets d'infrastructure verte, la promotion de l'économie verte et bleue et la conservation et la protection de la richesse patrimoniale naturelle de la région.

***a) Types d'actions connexes et leur contribution prévue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et de bassins maritimes, le cas échéant.***

Le vaste territoire marin-maritime ainsi que les écosystèmes et la biodiversité des îles de la Macaronésie et des pays partenaires africains offrent des possibilités intéressantes pour le développement des projets d'infrastructure verte, la promotion de l'économie verte et bleue et la conservation et la protection de la richesse patrimoniale naturelle de la région.

Une infrastructure verte est définie comme un réseau stratégiquement planifié d'espaces naturels et semi-naturels et d'autres éléments environnementaux conçus et gérés pour fournir un large éventail de services écosystémiques. Elle comprend les espaces verts (ou les espaces bleus dans le cas des écosystèmes aquatiques) et d'autres éléments physiques dans les zones terrestres (naturelles, rurales et urbaines) et marines.

Parmi les multiples fonctions de l'infrastructure verte figurent l'environnement - protection des écosystèmes et de la biodiversité - et l'économie - promouvoir le développement de l'économie verte, la création d'emplois et la gestion durable du territoire.

D'un point de vue environnemental, les investissements dans les infrastructures vertes et bleues peuvent contribuer efficacement à l'objectif de réduction de la perte de biodiversité. Comme l'indique la stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2030, au cours des quatre dernières décennies, la population mondiale d'espèces sauvages a diminué de 60 % en raison des activités humaines et près des trois quarts de la surface de la Terre ont été altérés. Le réseau actuel de zones protégées n'est pas assez étendu pour préserver la biodiversité, la création d'infrastructures vertes représente donc une solution efficace.

Mais une infrastructure verte est bien plus qu'un outil de conservation de la biodiversité. Elle peut contribuer de manière importante à la réalisation des objectifs en matière de développement régional et local, de changement climatique, de gestion des risques de catastrophes, d'agriculture et de sylviculture, et d'environnement.

D'un point de vue économique, l'infrastructure verte peut devenir un catalyseur de croissance, en attirant les investissements intérieurs et en créant des emplois, en réduisant les coûts environnementaux et en générant des bénéfices pour la santé. Investir dans une infrastructure verte peut contribuer à la relance économique en favorisant des approches innovantes et en créant de nouvelles entreprises écologiques. Les emplois "verts" représentent déjà environ 5 % du marché du travail. Il ne s'agit plus de chercher un équilibre entre l'économie et l'environnement, mais de plus en plus d'apprécier les synergies et les avantages mutuels.

Le vaste domaine marin-maritime de la zone de coopération ainsi que les écosystèmes uniques présents dans les îles de la Macaronésie offrent des possibilités intéressantes pour développer des projets d'infrastructure verte à l'échelle de la zone transfrontalière/transnationale du MAC. Cela générerait non seulement des avantages considérables en garantissant la résilience et la vitalité de certains des écosystèmes les plus importants d'Europe et de la côte occidentale de l'Afrique, mais pourrait également devenir une initiative phare pour la promotion de l'infrastructure verte aux niveaux national, régional et local, grâce à des actions coordonnées et communes.

Les projets relevant de cet objectif devraient contribuer au Plan d'Action Atlantique 2.0 pour une économie bleue durable, résiliente et compétitive. Plus précisément, ils devraient contribuer aux deux objectifs du quatrième pilier du plan (Océan sain et côtes résilientes) : renforcer la résilience des côtes et lutter contre la pollution marine. Ils pourraient également contribuer au deuxième pilier : les compétences bleues du futur et la culture océanique.

En parallèle, un soutien continuera d'être apporté à d'autres actions visant à promouvoir la protection et la conservation du riche patrimoine naturel existant dans la zone de coopération, ainsi que des formes d'utilisation et de gestion compatibles avec le développement d'activités économiques durables.

Les types d'actions éligibles comprennent, entre autres :

- ✦ *Planification et mise en place d'infrastructures vertes qui améliorent, conservent et restaurent la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes, en augmentant la connectivité spatiale et fonctionnelle entre les zones naturelles et semi-naturelles, en améliorant la perméabilité du paysage et en atténuant sa fragmentation, en assurant la prestation de services multiples et en renforçant sa fonctionnalité.*

- ✦ *Planification et mise en place d'infrastructures vertes qui contribuent à la relance économique, à la création de nouvelles entreprises écologiques et à la création d'emplois (économie verte et bleue).*
- ✦ *Actions visant à améliorer le lien social et culturel avec la nature et la biodiversité, en incitant la société à s'impliquer dans leur entretien et leur conservation.*
- ✦ *Autres actions qui augmentent la valorisation économique durable des services associés aux espaces naturels.*
- ✦ *Amélioration de la planification pour optimiser l'utilisation par le public du patrimoine à haute valeur naturelle.*

## **b) Indicateurs**

**TABLEAU 2 - INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT**

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Etape (2024)	Objectif final (2029)
2	2.7	RCO 37	Superficie des sites Natura 2000 couverts par des mesures de protection et de restauration	Hectares*	0	332 400
2	2.7	RCO 87	Organisations coopérant à travers les frontières	Organisations	0	50

*\*Données basées sur la Décision d'exécution (UE) 2020/99 de la Commission du 28 novembre 2019 arrêtant la huitième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique macaronésienne C(2019)8588.*

**TABLEAU 3 - INDICATEURS DE RÉSULTATS**

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Ligne de base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source de données
2	2.7	RRC 84	Organisations coopérant après avoir achevé le projet	Nombre d'organisations	0	2021	25	Rapports de projets
2	2.7	RRC 85	Participation à des actions transfrontalières communes après la fin du projet	Nombre de personnes	0	2021	12 600	Rapports de projets

## **c) Principaux groupes cibles**

Les administrations publiques et les entités de droit public et privé qui leur sont liées en seront les principaux bénéficiaires, bien que d'autres puissent également apparaître, tels que les universités, les centres de recherche, les instituts et fondations technologiques, les chambres de commerce, les associations d'entreprises et professionnelles et autres organismes socio-économiques et autres entités

publiques ou privées à but non lucratif basés dans les régions des Açores, de Madère, des Canaries et des Pays tiers.

Les groupes cibles comprennent les bénéficiaires eux-mêmes, ainsi que les secteurs productifs et la société en général qui peuvent tirer profit du développement des projets.

***d) Territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue d'investissements territoriaux intégrés, du développement local participatif ou d'autres outils territoriaux.***

Des actions cofinancées pourront être menées sur l'ensemble du territoire de la zone du programme.

***e) Utilisation prévue des instruments financiers***

Non applicable.

***f) Répartition indicative des ressources du programme apportées par l'UE par type d'intervention***

TABLEAU 4.- DIMENSION 1. CHAMP D'INTERVENTION

Priorité n°	Fonds	Objectif Spécifique	Code	Montant (EUR)
2	FEDER	2.7	078 Protection, restauration et utilisation durable des sites Natura 2000	8 494 933,00
2	FEDER	2.7	079 Protection de la nature et de la biodiversité, du patrimoine et des ressources naturelles, des infrastructures vertes et bleues	8 494 933,00

TABLEAU 5.- DIMENSION 2. FORME DE FINANCEMENT

Priorité n°	Fonds	Objectif Spécifique	Code	Montant (EUR)
2	FEDER	2.7	01 Subvention	16 989 866,00

TABLEAU 6 : DIMENSION 3 : MÉCANISME D'INTERVENTION TERRITORIAL ET APPROCHE TERRITORIALE

Priorité n°	Fonds	Objectif Spécifique	Code	Montant (EUR)
2	FEDER	2.7	33 Sans approche territoriale	16 989 866,00

## 2.3 PRIORITÉ 3. MAC GOUVERNANCE : AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA COOPÉRATION

### 2.3.1. OBJECTIF SPÉCIFIQUE INTERREG 1 (OSI.6.1). Amélioration de la capacité institutionnelle, encouragement des actions entre les individus, soutien destiné à une meilleure gouvernance de la coopération.

#### *a) Types d'actions connexes et leur contribution prévue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et de bassins maritimes, le cas échéant.*

Dans le cadre défini par la communication de la Commission intitulée « Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'Union européenne » [COM(2017) 613 final] et notamment le pilier relatif à l'intégration régionale des RUP, le programme Interreg MAC est le principal outil pour renforcer et étendre la coopération avec les pays tiers voisins afin de relever les défis mondiaux et l'interdépendance croissants.

L'article 43 du règlement 2021/947 (règlement IVDCI – Europe dans le monde) prévoit la possibilité d'inclure une allocation financière spécifique pour aider les pays et les régions partenaires à renforcer leur coopération avec les régions ultrapériphériques de leur voisinage. Dans ce cas, l'IVDCI contribuera, sur la base de la réciprocité et de la proportionnalité en termes de niveau de financement, aux actions mises en œuvre par une région, ou un pays partenaire, ou une région ultrapériphérique dans le cadre des programmes de coopération établis et mis en œuvre au titre du règlement Interreg.

La complémentarité et l'alignement entre les objectifs prioritaires du MAC et ceux définis à la fois dans les programmes indicatifs nationaux des pays tiers partenaires du MAC et dans le programme indicatif pour l'Afrique subsaharienne est une condition préalable à l'identification des actions d'intérêt commun qui peuvent être financées à la fois par le FEDER et l'IVDCI. Cette complémentarité a été prise en compte tout au long de la période de programmation.

L'objectif principal de la priorité gouvernance du MAC, à travers le projet stratégique ATLANTE (continuation de l'actuel Hexagone), sera de mettre en œuvre cette programmation conjointe FEDER/IVDCI. A partir du moment où les actions d'intérêt commun pouvant faire l'objet d'un financement conjoint FEDER/IVDCI sont identifiées, à la suite de ce travail commun entre les parties européenne et africaine du programme, les organes de gestion du MAC, avec l'appui des services compétents de la Commission européenne, discuteront des modalités de mise en œuvre, conformément aux dispositions du règlement de coopération territoriale européenne (article 55) et du règlement IVDCI (article 43).

Le projet ATLANTE comprend les actions à suivre :

1. La mise en place d'un forum de dialogue et de coordination pour l'identification de priorités communes. Il serait composé de tous les partenaires du programme, ainsi que d'autres partenaires dont la Commission européenne, les délégations de l'UE dans les pays partenaires africains et d'autres entités publiques et privées à but non lucratif présentes dans la zone de coopération ;

2. La mise en place de groupes de travail thématiques, dans les domaines prioritaires d'intérêt commun, pour l'identification des bénéficiaires potentiels et des actions à financer conjointement par le FEDER/IVDCI. Dans ce contexte, une attention particulière serait accordée aux actions renforçant la capacité des partenaires à contribuer à la stratégie européenne de sécurité maritime et à son plan d'action, dans le respect de leurs compétences respectives ;

3. Des actions visant à promouvoir la coordination et les synergies avec d'autres programmes et instruments européens ou internationaux présents dans la zone, tout en favorisant la coordination avec d'autres sources de financement complémentaires ;

4. Des actions visant à capitaliser les résultats obtenus et les connaissances générées dans le cadre du MAC 2007-2013 et 2014-2020. La capitalisation sera développée en accord avec les conclusions du « *Capitalisation Tailored Support* » fourni par le programme INTERACT, et comprendra, entre autres, les actions suivantes :

- La réalisation des analyses et la création des connexions entre les projets en vue d'identifier les connaissances pertinentes générées par les projets qui peuvent être exploitées et/ou intégrées et la création des synergies ou de nouveaux projets communs,
- L'élaboration, la mise en œuvre et l'adoption de mécanismes et de processus visant à faciliter l'exploitation et la réutilisation des connaissances, des expériences et des résultats des projets vers de nouveaux bénéficiaires dans les pays tiers,
- L'élaboration et la mise en œuvre d'appels spécifiques pour les projets de capitalisation,
- L'organisation des formations et des échanges de savoir-faire en vue d'accroître la capacité des partenaires à valoriser, consolider, transférer et intégrer leurs résultats,
- L'organisation et la diffusion des informations aux bénéficiaires potentiels pour faciliter la réutilisation des résultats existants générés par les projets Interreg MAC 2014-2020 et 2007-2013 en coopération avec les délégations de l'UE.

5. Enfin, il ne fait aucun doute que le rapprochement entre les parties européenne et africaine du programme nécessite une implication effective de la société civile, notamment des jeunes. À cette fin, un soutien sera apporté aux mesures de renforcement de la confiance mutuelle et aux mesures visant à promouvoir les relations interpersonnelles, en particulier chez les jeunes.

## ***b) Indicateurs***

**TABLEAU 2 - INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT**

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Etape (2024)	Objectif final (2029)
3	OSI.6.1	RCO 85	Participants à des programmes de formation conjoints	Nombre De participants	0	1 764
3	OSI.6.1	RCO 87	Organisations coopérant à travers les frontières	Nombre d'organisations	0	76



**TABLEAU 3 - INDICATEURS DE RÉSULTATS**

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source de données
3	OSI.6.1	RCR 81	Participants aux programmes de formation conjoints achevés	Nombre de personnes	0	2021	1 588	Rapports de projets
3	OSI.6.1	RCR 84	Organisations coopérant après avoir achevé le projet*	Nombre d'organisations	0	2021	38	Rapports de projets

**c) Principaux groupes cibles**

Les administrations publiques et les entités de droit public et privé qui leur sont liées en seront les principaux bénéficiaires, bien que d'autres puissent également apparaître, tels que les universités, les centres de recherche, les instituts et fondations technologiques, les chambres de commerce, les associations d'entreprises et professionnelles et autres organismes socio-économiques et autres entités publiques ou privées à but non lucratif basés dans les régions des Açores, de Madère, des Canaries et des Pays tiers.

Les groupes cibles comprennent les bénéficiaires eux-mêmes, les secteurs productifs et la société en général, qui bénéficieront de l'amélioration de la gouvernance des services publics.

**d) Territoires spécifiques visés, y compris l'utilisation prévue d'investissements territoriaux intégrés, du développement local participatif ou d'autres outils territoriaux.**

Des actions cofinancées pourront être menées sur l'ensemble du territoire du programme.

**e) Utilisation prévue des instruments financiers**

Non applicable.

**f) Répartition indicative des ressources du programme apportées par l'UE par type d'intervention**

**TABLEAU 4.- DIMENSION 1. CHAMP D'INTERVENTION**

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
3	FEDER	OSI1	173 Améliorer la capacité institutionnelle des autorités publiques et des parties prenantes pour mettre en place des projets et des initiatives de coopération territoriale dans un contexte transfrontalier, transnational, maritime et interrégional.	25 484 800,00

TABLEAU 5.- DIMENSION 2. FORME DE FINANCEMENT

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
3	FEDER	OS11	01 Subvention	25 484 800,00

TABLEAU 6.- DIMENSION 3. MÉCANISME D'INTERVENTION TERRITORIALE ET APPROCHE TERRITORIALE

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
3	FEDER	OS11	33 Sans approche territoriale	15.290.879,00

## 2.4 PRIORITÉ 4: MAC MOBILITÉ. AMÉLIORATION DE LA GESTION DE LA MIGRATION À L'ORIGINE ET À LA DESTINATION

### 2.4.1. OBJECTIF SPÉCIFIQUE INTERREG 2 (OSI.7.2). Gestion de la mobilité et de la migration

*a) Types d'actions connexes, y compris une liste des opérations planifiées d'importance stratégique, et leur contribution prévue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et de bassins maritimes, le cas échéant.*

Les défis régionaux et locaux posés par la migration, aussi bien à l'origine qu'à la destination, ne peuvent être relevés que si les régions/pays unissent leurs forces.

La mobilité des personnes au sein de l'espace de coopération est une nécessité et une priorité pour favoriser les échanges, le renforcement des liens et la confiance mutuelle. Toutefois, cette mobilité organisée coexiste avec la mobilité croissante de personnes en situation irrégulière en provenance du continent africain vers l'UE, les îles Canaries étant l'une des régions d'arrivée. Cela crée des difficultés aussi bien pour les pays d'origine et de transit que pour ceux de destination.

La possibilité d'aborder des questions spécifiques de coopération extérieure telles que la sécurité, la gestion des passages frontaliers et la migration est une nouvelle caractéristique des objectifs spécifiques d'Interreg pour la période 2021-2027.

Les projets relevant de cet objectif ne contribuent en principe pas spécifiquement aux piliers du plan d'action atlantique.

Les actions relevant de cet objectif spécifique seront en tout état de cause complémentaires de celles développées dans le cadre d'autres instruments européens, notamment le Fonds « Asile, migration et intégration » (FAMI) et le FSE, en évitant tout chevauchement. La priorité sera donnée aux actions relatives aux mineurs migrants non accompagnés.

Cet objectif pourrait également inclure un projet pilote dans le cadre de la communication « Attirer des compétences et des talents dans l'UE », favorisant la mobilité des jeunes et le développement de partenariats de talents.

- ✦ *Actions dans les domaines de la gestion de la migration complémentaires à celles menées dans le cadre d'autres programmes et instruments tels que le Fonds pour la migration et l'asile ou le Fonds social européen, en particulier celles relatives aux mineurs immigrants non accompagnés (MNA).*
- ✦ *Actions visant à améliorer l'accueil aux frontières*
- ✦ *Actions de diffusion et de sensibilisation au phénomène migratoire.*

### **b) Indicateurs**

**TABLEAU 2 : INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT**

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Etape (2024)	Objectif final (2029)
4	OSI.7.2	RCO 86	Signature d'accords administratifs ou juridiques communs	Accords	0	7
4	OSI.7.2	RCO 87	Organisations coopérant à travers les frontières	Organisations	0	25

**CUADRO 3: INDICATEURS DE RESULTAT**

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Ligne de base	Année de référence	Objectif final (2029)	Source de données
4	OSI.7.2	RCR 83	Personnes couvertes par des accords administratifs ou juridiques conjoints signés	Personnes	0	2021	847 706	Rapports de projets
4	OSI.7.2	RCR 84	Organisations coopérant après la fin du projet*.	Organisations	0	2021	13	Rapports de projets

### **c) Principaux groupes cibles**

Les administrations publiques et les entités de droit public et privé qui leur sont liées seront les principaux bénéficiaires, bien que d'autres puissent également apparaître, comme les organisations non gouvernementales et autres entités publiques ou privées à but non lucratif basées dans les régions des Açores, de Madère, des îles Canaries et des pays tiers,

Les groupes cibles comprennent les bénéficiaires eux-mêmes, la population migrante et l'ensemble des citoyens qui peuvent bénéficier du développement de projets contribuant à améliorer la gestion et la sensibilisation au phénomène de la migration.

**d) Territoires spécifiques visés, y compris l'utilisation prévue d'investissements territoriaux intégrés, du développement local participatif ou d'autres outils territoriaux.**

Des actions pourront être menées dans toute la zone du programme, en donnant la priorité aux territoires d'origine, de transit ou de destination des flux migratoires.

**e) Répartition indicative des ressources du programme apportées par l'UE par type d'intervention**

**TABLEAU 4.- DIMENSION 1. CHAMP D'INTERVENTION**

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
4	FEDER	OSI2	174 Interreg: gestion des passages frontaliers, et gestion de la mobilité et de la migration	8 494 934,00

**TABLEAU 5.- DIMENSION 2. FORME DE FINANCEMENT**

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
4	FEDER	OSI2	01 Subvention	8 494 934,00

**TABLEAU 6.- DIMENSION 3. MÉCANISME D'INTERVENTION TERRITORIALE ET APPROCHE TERRITORIALE**

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (EUR)
4	FEDER	OSI2	33 Sans approche territoriale	8 494 934,00

### 3 PLAN FINANCIER

#### 3.1. CREDITS FINANCIERES PAR AN. TABLEAU 7.

Fond	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
FEDER Coopération Territoriale	0	29 023 820	29 490 030	29 965 562	30 450 606	25 232 001	25 736 644	169 898 663
IVDCI CT								
<b>TOTAL</b>		<b>29 023 820</b>	<b>29 490 030</b>	<b>29 965 562</b>	<b>30 450 606</b>	<b>25 232 001</b>	<b>25 736 644</b>	<b>169 898 663</b>

#### 3.2. TOTAL DES CRÉDITS FINANCIERES PAR FONDS ET COFINANCEMENT NATIONAL. TABLEAU 8.

TABLEAU 8

N° Objective politique	Priorité	Fonds	Base de calcul de l'aide de l'UE (dépenses totales éligibles ou contribution publique)	Contribution de l'UE (a)=(a1)+(a2)	Ventilation indicative de la contribution de l'UE		Contribution nationale 27.1 (a2) (b)= (c)+(d)	Répartition indicative de la contrepartie nationale		Total (e)= (a)+(b)	% Cofinancement (f)=(a)/(e)	Contributions des pays tiers
					Hors assistance technique, conformément à l'article. 27.1 (a1)	Pour l'assistance technique, conformément à l'article. 27.1 (a2)		Publique nationale (c)	Privée nationale (d)			
OP 1	1	FEDER	TOTAL	67 959 465,00	61 163 518,00	6 795 947,00	11 992 846,00	11 168 338,00	824 508,00	79 952 311,00	85%	0,00
OP 2	2	FEDER	TOTAL	76 454 398,00	68 808 959,00	7 645 439,00	13 491 954,00	12 817 357,00	674 597,00	89 946 352,00	85%	0,00
OSI 1	3	FEDER	TOTAL	16 989 866,00	15 290 879,00	1 698 987,00	2 998 212,00	2 848 301,00	149 911,00	19 988 078,00	85%	0,00
OSI 2	4	FEDER	TOTAL	8 494 934,00	7 645 442,00	849 492,00	1 499 105,00	1 424 150,00	74 955,00	9 994 039,00	85%	0,00
	<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>TOTAL</b>	<b>169 898 663,00</b>	<b>152 908 798,00</b>	<b>16 989 865,00</b>	<b>29 982 117,00</b>	<b>28 258 146,00</b>	<b>1 723 971,00</b>	<b>199 880 780,00</b>	<b>85%</b>	<b>0,00</b>



#### 4. MESURES PRISES POUR IMPLIQUER LES PARTENAIRES DU PROGRAMME DANS LA PRÉPARATION DU PROGRAMME INTERREG, ET LE RÔLE DE CES PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Le programme MAC, depuis sa création en 2000, a toujours favorisé la participation de nombreux types d'organisations différentes parmi ses bénéficiaires potentiels. Ainsi, parmi les centaines de bénéficiaires du programme Interreg MAC figurent tous types d'organisations telles que des autorités régionales, nationales et locales, des universités, des centres de recherche, des chambres de commerce, des clusters, des associations, des fondations et des organisations non gouvernementales, ainsi que tout autre organisme à but non lucratif représentant la société civile.

Tout au long des appels à propositions, de la construction et de la définition de nouveaux partenariats et défis, l'opinion de toutes ces structures sur la mise en œuvre du programme et son contenu a toujours été recueillie et analysée par le biais d'enquêtes, d'évaluations et de réunions. Les actions d'information et de communication menées par le programme au cours des vingt dernières années ont toujours été destinées au public le plus large possible.

Le principe de partenariat et de gouvernance multi-niveaux dans la programmation a été intégré dans le développement de la programmation 2021-2027 du MAC. Conformément à ce principe, deux structures ont été créés pour participer à l'ensemble du processus :

*Groupe de réflexion.* En janvier 2020, un groupe de réflexion informel a été mis en place avec la participation des partenaires européens du programme (représentants des régions des Açores, de Madère et des Canaries, des deux États membres, l'Espagne et le Portugal, et de la Commission européenne) en vue d'analyser l'évolution des propositions réglementaires applicables à la nouvelle période de programmation et les nouveautés introduites dans la coopération territoriale européenne par rapport aux programmes des RUP et des pays tiers voisins. Ce groupe a tenu cinq réunions et est parvenu à une série de conclusions et de propositions qui ont été très utiles pour orienter le travail de programmation qui a suivi.

*Task Force de Programmation.* La Task Force a été constituée le 27/05/2021. Elle est composée de représentants des gouvernements régionaux des Açores, de Madère et des îles Canaries, y compris les autorités environnementales respectives, des gouvernements de l'Espagne et du Portugal, des gouvernements des pays tiers invités à participer au programme et de la Commission européenne.

Seuls les représentants des trois pays tiers déjà partenaires du programme - Cap-Vert, Mauritanie et Sénégal - ont été conviés à cette réunion constitutive, l'extension de la zone géographique couverte n'ayant pas encore été décidée. Les conclusions du groupe de réflexion lors de ses précédentes réunions ont été présentées :

- La proposition d'étendre la couverture géographique du programme à 4 nouveaux pays - Ghana, Côte d'Ivoire, Gambie et Sao Tomé et Príncipe - suivant les recommandations de la Commission européenne ;
- La focalisation du programme sur deux objectifs politiques et deux objectifs spécifiques Interreg ;
- La nécessité d'avancer dans une nouvelle voie d'identification des priorités et des projets en coordination permanente avec les délégations de l'UE (DUE) et les autorités compétentes des pays tiers. Ces orientations ont été approuvées par toutes les personnes présentes et

L'Autorité de gestion a été chargée de préparer une proposition de document de programme stratégique.

La deuxième réunion de la Task Force a eu lieu le 22 juillet 2021. Les représentants des quatre nouveaux pays candidats à l'adhésion au programme du MAC, à savoir la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana et Sao Tomé et Príncipe, ont été conviés à cette réunion. Le document de stratégie du programme proposé leur a été envoyé à tous à l'avance. La réunion a rassemblé 44 participants, au cours de laquelle le document de stratégie a été analysé, discuté et approuvé, et il a été convenu de lancer la consultation publique. Les participants à la réunion ont noté le niveau élevé de concordance entre les objectifs prioritaires du MAC 2021-2027 et les objectifs prioritaires sélectionnés par les nouveaux pays tiers partenaires dans leurs documents de programmation respectifs (IVDCI). L'intérêt de ces derniers a notamment été souligné en termes de soutien aux PME, d'économie circulaire, de changement climatique et de transition écologique, y compris le tourisme durable, l'assainissement et la sécurité alimentaire.

La *consultation publique* a été lancée du 17/09 au 01/10/2021. Un questionnaire a été élaboré en quatre langues (ES, PT, FR et EN) afin de hiérarchiser les différents défis, les objectifs spécifiques et les priorités du programme. Il a été publié sur le site web de l'actuel programme Interreg MAC 2014-2020 et un mailing direct a été fait à tous les bénéficiaires de l'actuel programme MAC, aux membres de la Task Force et aux autres entités concernées afin d'augmenter sa visibilité et d'encourager la participation de la société civile et les acteurs socioéconomiques.

166 réponses ont été obtenues, le taux de réponse le plus élevé étant celui des îles Canaries (46%) et aucune réponse provenant de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Parmi ceux qui ont répondu, 89% avaient une expérience du programme Interreg MAC.

#### NIVEAU DE PARTICIPATION PAR TERRITOIRE

	Canaries	Madère	Açores	Cap-Vert	Sénégal	Gambie	Mauritanie	St Tomé et Príncipe	Côte-d'Ivoire	Ghana	Autres
Réponses	77	36	24	13	7	3	3	1	0	0	2
%	46%	36%	24%	13%	4%	2%	2%	1%	0%	0%	1%

Le niveau de réponse le plus élevé a été obtenu auprès des administrations publiques et des universités/centres de recherche avec respectivement 46% et 36% de participation. Le niveau de réponse le plus bas a été constaté dans les entreprises avec seulement 2% de participation.

#### NIVEAU DE PARTICIPATION PAR TYPE D'ENTITÉ

TYPE D'ENTITÉ	RÉPONSES	%
Administration publique	66	40%
Université/Centre de recherche	46	28%

Organisations à but non lucratif	20	12%
Entreprises privées	12	7%
Entreprises publiques	8	5%
Autres organismes socio-économiques	8	5%
Association commerciale/professionnelle	6	4%

La priorité la mieux notée par les participants à la consultation est l'OP2 : Une Europe plus écologique et à faible émission de carbone en encourageant une transition énergétique propre et équitable, suivie de la priorité OP1 : Une Europe plus intelligente.

L'investissement dans le secteur du tourisme, lié à l'économie verte, à l'économie bleue et à l'innovation, a été considéré comme une question prioritaire et transversale, et la promotion des échanges d'expériences entre projets pour créer des synergies et transférer les bonnes pratiques et les résultats a également été jugée pertinente. De même, la prise en compte des besoins exprimés par ces pays a été mise en évidence comme un facteur clé de la réussite des projets dans les pays africains : santé publique, tourisme durable, agriculture, biodiversité et capacités institutionnelles.

Les **partenaires environnementaux** des régions européennes du programme ont joué un rôle important lors de l'examen préalable des effets environnementaux du programme MAC sur la base du document environnemental mis à disposition par l'autorité de gestion du programme, ce qui a donné lieu aux rapports stratégiques sur l'environnement à suivre :

- *Parecer da Secretaria Regional de Ambiente, Recursos Naturais e Alterações Climáticas do Governo da Madeira de 30 de novembro de 2021.*

- *Despacho n.º 140/2022 de 28 de janeiro de 2022, da Secretaria Regional do Ambiente e Alterações Climáticas do Governo dos Açores (Jornal Oficial da Região Autónoma dos Açores nº21, 31 de janeiro de 2022).*

- *Informe Ambiental Estratégico del programa de Cooperación Interreg MAC (Madeira-Azores-Canarias) 2021-2027, aprobado por acuerdo de la Comisión Autónoma de Evaluación Ambiental de fecha 25 febrero de 2022 (BOC n.º.50 de viernes 11 de marzo de 2022).*

Tous les rapports concluent que, de manière générale, le type d'actions prévues et l'expérience antérieure suggèrent que le programme n'aura pas d'effets significatifs sur l'environnement, car la plupart des actions prévues seront immatérielles, stratégiques et proactives.

Les actions répondant aux objectifs environnementaux du programme s'inscrivent dans la continuité de celles déjà réalisées dans la période actuelle, en soulignant, en raison de leur nature plus horizontale, les objectifs spécifiques liés aux priorités 1 et 2. Ces objectifs sont parfaitement

cohérents avec la stratégie environnementale de l'Union européenne et couvrent tous les domaines environnementaux les plus pertinents.

Par ailleurs, des représentants du secteur de la recherche et de l'innovation ont également été impliqués dans le processus de programmation. Toutes les universités, les instituts technologiques et d'autres organisations et fondations dans le domaine de la R&D&I ont répondu à la consultation publique. En outre, deux réunions ont été organisées pour discuter le programme MAC 21-27 avec ces entités :

- Séminaire sur la capitalisation des résultats des projets le 22/10/2021, axée sur le nouveau programme MAC 21-27, à laquelle ont assisté 183 représentants d'entités bénéficiaires du programme, parmi lesquelles il convient de souligner la présence et la participation active des organisations de R&D&I.

- Séminaire de présentation des résultats des projets de l'axe 1 (R&D&I) du 1er appel, qui s'est tenue le 23 novembre 2021 avec la participation de 122 personnes provenant d'organisations de R&D&I de l'espace de coopération, à l'issue de laquelle un débat a eu lieu sur les nouvelles priorités du MAC intelligente pour la période 21-27.

Organes de gestion et suivi : un **comité de suivi** sera mis en place, qui à son tour établira un **comité de gestion** pour la sélection des projets et les décisions de gestion du programme opérationnel, en suivant l'expérience des périodes précédentes du MAC.

Le comité de suivi est composé de :

- 2 représentants de l'autorité de gestion,
- 4 représentants des États membres, 2 de l'Espagne et 2 du Portugal, dont 2 des ministères responsables de la gestion des fonds FEDER et 2 du ministère des Affaires étrangères,
- 6 représentants des gouvernements régionaux, à savoir 2 de Madère, 2 des Açores et 2 des îles Canaries,
- 1 représentant de l'autorité d'audit,
- 1 représentant de l'organisme exerçant la fonction comptable,
- 3 représentants de l'Autorité environnementale, soit 1 par région européenne,
- 3 représentants des Comités économiques et sociaux ou organismes équivalents, soit 1 pour chacune des régions européennes,
- 7 représentants de pays tiers ayant accepté l'invitation à participer au programme, soit 1 pour chaque pays participant.
- 2 représentants de la Commission européenne, 1 de la DG REGIO et 1 de la DG INTPA, et des EUD dans les pays tiers, en qualité d'observateurs sans droit de vote.

Il est considéré comme valablement constitué si la moitié plus un des membres ayant le droit de vote (14 participants) sont présents, parmi lesquels des représentants de l'autorité de gestion, des représentants des trois régions européennes, des deux États membres et d'au moins un pays tiers. Les décisions seront prises par consensus s'il n'y a pas d'opposition expresse. Si le consensus n'est pas atteint, les décisions seront prises à la majorité simple (la moitié plus un des membres présents et ayant le droit de vote). En cas d'égalité des voix, l'autorité de gestion aura une voix prépondérante.

Le comité de gestion est composé de :

- 2 représentants de l'Autorité de gestion,
- 2 représentants des États membres, 1 de l'Espagne et 1 du Portugal,

- 6 représentants des Gouvernements régionaux, 2 pour chacune des régions
- 7 représentants des pays tiers, 1 pour chacun d'entre eux,
- 2 représentants de la Commission européenne, 1 de la DG REGIO et 1 de la DG INTPA, et des EUD dans les pays tiers, en qualité d'observateurs sans droit de vote.

Le comité est considéré comme valablement constitué si la moitié plus un des membres ayant le droit de vote (9 participants) sont présents, parmi lesquels les représentants de l'autorité de gestion, au moins un représentant des trois régions, au moins un représentant de chacun des États membres et au moins un représentant des pays tiers. Les décisions seront prises par consensus s'il n'y a pas d'opposition expresse. Si le consensus n'est pas atteint, les décisions seront prises à la majorité simple (la moitié plus un des membres présents et ayant le droit de vote). En cas d'égalité des voix, l'autorité de gestion aura une voix prépondérante.

Les États membres et les régions européennes du programme ont décidé de maintenir la structure des "contrôleurs régionaux" dans les îles Canaries, Madère et les Açores, comme le permet l'article 46.3 du règlement Interreg, assurant ainsi la continuité des organismes qui, dans ces régions, se sont chargés de la vérification des dépenses déclarées par les bénéficiaires au cours des périodes précédentes du programme MAC. Ainsi, les dépenses des bénéficiaires basés dans chacune des 3 régions européennes seront vérifiées par chacun des contrôleurs situés dans ces régions.

**5. APPROCHE DES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET DE VISIBILITÉ DU PROGRAMME INTERREG MAC (OBJECTIFS, PUBLICS CIBLES, CANAUX DE COMMUNICATION - Y COMPRIS LA PRÉSENCE SUR LES MÉDIAS SOCIAUX - LE CAS ÉCHÉANT, BUDGET PROGRAMMÉ ET INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION PERTINENTS)**

OBJECTIFS : L'approche du programme en matière de communication et de visibilité a un triple objectif :

- + Donner une *plus grande visibilité* et valoriser la coopération entre les territoires du programme INTERREG MAC ;
- + Soutenir et encourager les activités de *communication* des bénéficiaires pour approcher les réalisations des projets aux citoyens et promouvoir la *capitalisation* des résultats des projets, particulièrement dans les domaines de la recherche appliquée, de la compétitivité des PME, de l'économie circulaire, verte et bleue, de la lutte contre les catastrophes naturelles et le changement climatique, de l'amélioration des administrations publiques et de la gestion du phénomène migratoire ;
- + Assurer la *transparence* de la mise en œuvre et de la gestion de l'aide du FEDER ainsi que des procédures de mise en œuvre et de gestion du programme.

PUBLIC CIBLE : La trajectoire de la coopération dans la zone macaronésienne a permis de délimiter le public cible, en le divisant en deux groupes :

- + Les *destinataires directs* sont ceux qui participent ou peuvent participer au développement du programme et regroupent les bénéficiaires internes (gestionnaires du programme et bénéficiaires finaux) et les bénéficiaires externes (bénéficiaires potentiels et institutions européennes et nationales) en cohérence avec les principaux groupes cibles établis pour chaque objectif spécifique : centres de recherche, associations d'entreprises, autorités environnementales, ONG, administrations publiques).
- + Les *destinataires indirects* comprennent ceux que l'on pourrait décrire comme des citoyens et incluent à la fois le grand public et les médias.

CANAUX DE COMMUNICATION : Le programme sera diffusé notamment par les canaux d'information suivants :

- + *Site web du Programme*. Le site web du programme, qui devra répondre aux critères d'accessibilité, comprendra au minimum :
  - + Une description du programme : les objectifs, les activités, les possibilités de financement disponibles, les lignes d'action,
  - + Les succès du programme, y compris les bonnes pratiques, ainsi que les nouvelles, les newsletters périodiques et les événements du projet,
  - + Informations sur les appels à projets, liste des opérations sélectionnées et fiches de projets approuvés,
  - + Accès au système de gestion informatisé du programme MAC,
  - + Toute information jugée pertinente.

- + **Présence sur les réseaux sociaux.** L'augmentation de la visibilité du programme sur les médias sociaux sera encouragée :
  - + Un profil *Facebook*, un compte *Twitter*, une chaîne *YouTube* et l'utilisation de *LinkedIn* et/ou *Instagram* seront créés pour diffuser les actualités, les événements, les actions et les supports audiovisuels du programme et des projets.
- + **Médias.** La présence du programme et des projets dans les médias sera encouragée par des communiqués de presse, des conférences de presse et des interviews.
- + **Événements de communication.** Le programme prévoit d'organiser des séminaires d'information pour les bénéficiaires potentiels, des journées techniques sur la gestion des projets approuvés et des journées d'échange d'expériences et de diffusion des résultats des projets. Elles pourront se dérouler en présentiel, en ligne ou sous une forme mixte. L'accès et la participation seront garantis conformément aux normes d'accessibilité en vigueur.
- + **Publications** (en ligne ou imprimés) et productions audiovisuelles pour soutenir les actions de communication et de visibilité du programme. L'utilisation de sous-titres sera utilisée dans les audiovisuels à produire et dans toutes les mesures qui peuvent être basées sur la diffusion d'images.

Le logo Interreg sera utilisé dans toutes les actions de communication, conformément aux directives du " Interreg Brand Design Manual " de la Commission européenne.

#### BUDGET PROGRAMMÉ :

Il est estimé que la somme de toutes les actions à mener dans le domaine de la communication et de la visibilité, sur une base indicative, s'élèvera à la somme de 1.000.000 € pour toute la période, ce qui représente 0,5% du budget du Programme. Ce budget est indicatif et sujet à des mises à jour qui seront approuvées par le comité de suivi, tant en ce qui concerne les activités de communication que le budget d'assistance technique.

#### SUIVI ET ÉVALUATION :

L'Autorité de Gestion du Programme désignerait une personne chargée de la communication en vue d'assurer le respect des objectifs et obligations en matière de visibilité, de transparence et de communication.

Les actions de communication et de visibilité feront l'objet d'un suivi permanent et seront incluses dans les plans d'évaluation du programme.

Il est proposé d'établir les indicateurs suivants (liste non exhaustive) pour le suivi et l'évaluation des actions de communication, dont les informations seront obtenues principalement à partir des rapports de mise en œuvre des projets et de la mise en œuvre du programme lui-même : nombre de sites web créés par les projets, nombre de projets ayant des profils ou des comptes dans les réseaux sociaux, nombre d'événements de diffusion dans les médias, nombre de publications, nombre d'événements de communication réalisés, nombre de productions audiovisuelles.



**Interreg**  
**MAC**



Cofinanciado por  
la Unión Europea  
Cofinanciado pela  
União Europeia

**6. INDICATION DU SOUTIEN AUX PROJETS A PETITE ECHELLE. (Pas applicable)**

## 7. MODALITES D'APPLICATION.

### 7.1. AUTORITÉS DU PROGRAMME. TABLEAU 9.

Autorités du programme	Nom de l'institution	Coordonnées de contact	E-mail
Autorité de gestion	Dirección General de Asuntos Europeos del Gobierno de Canarias	Julián Zafrá Díaz Director General de Asuntos Europeos del Gobierno de Canarias	jzafdia@gobiernodecanarias.org
Autorité nationale (également pour les programmes avec les pays tiers, le cas échéant)	Espagne	M <sup>re</sup> Carmen Hernández Martín Subdirección General de Cooperación Territorial Europea Dirección General de Fondos Europeos Ministerio de Hacienda y Función Pública	<a href="mailto:sgcte@sepg.hacienda.gob.es">sgcte@sepg.hacienda.gob.es</a>
	Portugal	Raquel Rocha Agência para o Desenvolvimento e Coesão	<a href="mailto:Raquel.rocha@adcoesao.pt">Raquel.rocha@adcoesao.pt</a>
	Cap-Vert	Luis Silva Coordenador do Serviço Ordenador Nacional FED Alcides Barros Coordenador da Parceria Especial CV-EU MNEC Cabo Verde	Luis.silva@mneq.gov.cv Alcides.Barros@mneq.gov.cv
	Sénégal	Ousmane Ba Directeur de la Coopération Economique et Financière MEPC Sénégal	Bamamour63@gmail.com
	Mauritanie	Mohamed Salem Nany Directeur de la Mobilisation des Ressources et de la Coordination de l'Aide Extérieur MAED Mauritanie	msalemnany@gmail.com
	Ghana		
	Gambie	Mr Abdoulie Jallow, Permanent Secretary, MoFEA	liejallow@hotmail.com
	Côte d'Ivoire		
	Sao Tomé et Príncipe	Alberto Pereira Coordenador Nacional do GAON-FED	alberpereira@hotmail.com
Autorité d'audit	Intervención General de la Comunidad Autónoma de Canarias (IGCAC) Servicio de Control Financiero de Fondos Comunitarios	Natalia de Luis Yanes Interventora General de la Comunidad Autónoma de Canarias	cffc.intervencion@gobiernodecanarias.org
Groupe de représentants des auditeurs	España: Intervención General de la Administración del Estado (IGAE) Oficina Nacional de Auditoría. División de Control de Fondos Europeos	Rafael Cortés Sánchez Jefe de División I de la Oficina Nacional de Auditoría de la IGAE	DivisionFondos1@igae.hacienda.gob.es
	Portugal: Inspeção Geral de Finanças de Portugal (IGF)	José Viegas Ribeiro Subinspetor-Geral da IGF  Ricardo Pinto Reis Diretor de Projetos da IGF	viegasribeiro@igf.gov.pt  ricardoreis@igf.gov.pt

Organisme auquel la Commission effectuera les paiements	Agência de Desenvolvimento e Coesão (AD&C Portugal)	Cristina Jacinto Vogal do CD da AD&C  Gisela Rodrigues Diretora da Unidade de Certificação da AD&C	cristina.jacinto@adcoesao.pt  gisela.rodrigues@adcoesao
---	---	--	---

## 7.2. PROCÉDURE DE MISE EN PLACE DU SECRETARIAT CONJOINT.

Comme le reconnaissent les bénéficiaires et les autorités régionales et nationales, l'expérience de la continuité du Secrétariat depuis sa création au cours de la période 2000-2006 a contribué de manière décisive à la réussite des trois périodes du programme MAC à ce jour. Ainsi, dans un processus de continuité, en s'appuyant et en capitalisant sur les leçons de l'expérience passée, afin de faciliter une transition sans problème vers la nouvelle période de programmation, la continuité du Secrétariat conjoint (SC) a été convenue, qui fonctionnera sous la responsabilité de l'Autorité de gestion.

Par conséquent, pour des raisons de rationalité, d'application du principe de bonne gestion des fonds publics et de capitalisation des investissements, le Secrétariat conjoint continuera à être situé sur ses deux sites actuels de Las Palmas de Gran Canaria et Santa Cruz de Tenerife, avec la possibilité d'incorporer plus de personnel en fonction des besoins existants, avec l'incorporation d'un technicien supplémentaire comme convenu en juin 2017 (encore en attente de formalisation) et avec la possibilité d'incorporer plus de personnel technique en fonction des besoins existants.

Le SC apportera son soutien à toutes les structures de gestion du programme, ainsi qu'aux bénéficiaires du projet. Son fonctionnement sera financé par l'assistance technique du programme.

Parmi les tâches qui seront effectuées par le Secrétariat conjoint, sous la direction de l'Autorité de gestion, figurent celles liées à la réalisation des tâches techniques, administratives et financières associées à la gestion du Programme, à la coordination des actions et des initiatives d'animation, de promotion et de diffusion du Programme, à l'apport de conseils aux bénéficiaires potentiels pour assurer la préparation correcte des candidatures, au suivi de la réalisation physique et financière des projets et à la mise en œuvre et à la gestion du système informatique de gestion du Programme, ainsi qu'au traitement des demandes de modification et de paiement présentées par les principaux bénéficiaires.

## 7.3. PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ENTRE LES ÉTATS MEMBRES PARTICIPANTS ET, LE CAS ÉCHEANT, LES PAYS TIERS OU LES PAYS PARTENAIRES ET LES PTOM, EN CAS DE CORRECTIONS FINANCIÈRES IMPOSÉES PAR L'AUTORITÉ DE GESTION OU LA COMMISSION.

Afin de compléter les responsabilités de l'autorité de gestion dans le suivi, le contrôle et la notification des fraudes (art.72 du RDC et art.32 du Règlement Interreg), les trois régions européennes participant au programme et les deux États membres auxquels elles appartiennent doivent :

- ✦ Respecter les obligations de gestion, de contrôle et d'audit établies par la réglementation européenne et assumer les responsabilités qui en découlent.
- ✦ Veiller à ce que le système de gestion et de contrôle respecte les règles spécifiques des Fonds et fonctionne efficacement.

✈ Veiller à ce que des mesures efficaces soient mises en place pour l'examen des réclamations liées aux Fonds. La portée, les règles et les procédures liées à ces mesures relèvent de la responsabilité des États membres, conformément à leur cadre institutionnel et juridique. À la demande de la Commission, les États membres examineront les plaintes soumises à la Commission qui entrent dans le cadre de leurs mesures. Les États membres informeront la Commission des résultats de ces examens sur demande.

À ces responsabilités s'ajoute la nécessité de prévenir, de détecter et de corriger les irrégularités, y compris la fraude et le recouvrement des montants indûment versés, ainsi que des intérêts de retard (le cas échéant). Ces irrégularités doivent être signalées à la Commission par l'autorité de gestion, en la tenant informée de l'avancement de la mise en œuvre des procédures administratives et judiciaires.

Les mesures de lutte contre la fraude dans les opérations envisagées dans le programme relèvent, dans le cas de l'Espagne, des compétences du Service national de coordination anti-fraude, créé en 2014 suite à la modification de la structure interne de l'Intervención General de l'Administration de l'État (IGAE), dans le but de renforcer le contrôle des dépenses publiques et la lutte contre la fraude. Ses fonctions consistent notamment à diriger la création et la mise en œuvre de stratégies nationales et à promouvoir les changements législatifs et administratifs nécessaires à la protection des intérêts financiers de l'Union européenne, à identifier les éventuelles déficiences des systèmes nationaux de gestion des fonds de l'Union européenne, à établir des canaux de coordination et d'information sur les irrégularités et les suspicions de fraude entre les différentes institutions nationales et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), et à promouvoir la formation à la prévention et à la lutte contre la fraude.

Dans le cas du Portugal, afin d'accroître la coopération et la coordination entre les autorités des États membres, la Commission et l'OLAF, en particulier pour l'efficacité et l'efficience des opérations transfrontalières, l'Inspeção Geral de Finanças s'est vu attribuer, par arrêté du ministre des Finances de janvier 2014, les fonctions de Serviço Coordenador da Luta Antifraude (AFCOS).

Sans préjudice des responsabilités du bénéficiaire principal, dans le cas où l'Autorité de gestion ne parviendrait pas à obtenir du bénéficiaire le remboursement des montants indûment transférés, il incombera à la région sur le territoire de laquelle se trouve le bénéficiaire concerné d'engager des procédures administratives et, le cas échéant, judiciaires pour obtenir le remboursement des paiements indûment transférés, en transférant les montants recouverts à l'Autorité responsable de la fonction de comptabilité et des paiements aux bénéficiaires (organisme auquel la Commission effectuera les paiements). Cette autorité remboursera les montants recouverts au budget de l'Union.

Dans le cas d'irrégularités de nature systémique, ou de corrections financières forfaitaires imposées par la Commission européenne, la répartition des responsabilités entre les régions se fera au prorata des irrégularités détectées chez les partenaires de chaque région. Lorsque l'irrégularité ou la correction financière ne peut être rattachée à aucune région, la répartition des responsabilités se fera au prorata des dépenses certifiées par les bénéficiaires des projets concernés.

**8. UTILISATION DE COÛTS UNITAIRES, DE MONTANTS FORFAITAIRES, DE FINANCEMENTS A TAUX FIXE ET DE FINANCEMENTS NON LIES AUX COÛTS. Articles 94 et 95 du Règlement (UE) 2021/1060**

*TABLEAU 10. Utilisation de coûts unitaires, de montants forfaitaires, de financements à taux fixe et de financement non liés aux coûts.*

Application prévue des articles 94 et 95 du RDC	OUI	NON
Depuis son adoption, le programme utilise un remboursement de la contribution de l'Union basé sur des coûts unitaires, des montants forfaitaires et des financements à taux forfaitaire avec une priorité selon l'article 94 du RPC (si oui, veuillez compléter l'annexe 1).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Depuis son adoption, le programme utilise un remboursement de la contribution de l'Union basé sur un financement non lié aux coûts, conformément à l'article 95 du RPC (si oui, veuillez remplir l'annexe 2).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

### **ANNEXE 3. LISTE DES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE ET LEUR CALENDRIER D'EXÉCUTION**

#### **Projet stratégique ATLANTE : mise en place d'une plateforme de gouvernance**

La zone géographique couverte par le programme MAC comprend trois régions ultrapériphériques européennes et sept pays africains, dont quatre rejoignent le programme pour la première fois. Il s'agit d'une zone géographique très vaste, dispersée et hétérogène, avec de grandes disparités entre les territoires qui la composent.

Cette opération stratégique répond aux nouveaux défis présentés par le futur programme MAC 2021-2027 et son objectif principal est d'établir le cadre approprié pour le développement d'une coopération institutionnelle stable et structurée. Cela facilitera l'identification de projets d'intérêt commun, favorisera la coordination thématique et éventuellement financière entre le FEDER et l'IVDCI et, finalement, stimulera la coopération entre les parties européenne et africaine du programme, contribuant ainsi à une meilleure intégration des pays tiers dans le programme.

Elle s'appuiera sur l'expérience du projet Hexagone développé dans le cadre du programme MAC 2014-2020.

À ces objectifs s'ajoute celui de la capitalisation des résultats. Les synergies sont nombreuses entre l'objectif d'améliorer la concertation entre les parties européenne et africaine et la capitalisation des résultats. L'expérience accumulée dans les précédents MAC Interreg a généré des connaissances précieuses qui devraient être utilisées par d'autres acteurs ou par de nouveaux territoires. Les actions de capitalisation suivront les lignes directrices élaborées dans le cadre du "soutien personnalisé à la capitalisation" fourni par le programme INTERACT au programme MAC.

La plateforme inclura parmi ses objectifs la complémentarité avec les autres programmes et instruments financiers nationaux, européens et internationaux présents dans la zone.

Il sera ouvert à la participation en tant que partenaires des entités les plus représentatives de la région.

Sa durée couvrira toute la durée du programme.